



# ASSEMBLÉE

# GÉNÉRALE

## 27 MAI 2016

ADSEA 04, siège administratif  
13, bd. Victor Hugo – 04000 DIGNE-LES-BAINS  
Tél : 04 92 36 71 71 – Télécopie : 04 92 36 71 70 – [siege@adsea04.fr](mailto:siege@adsea04.fr)  
[www.adsea04.fr](http://www.adsea04.fr)

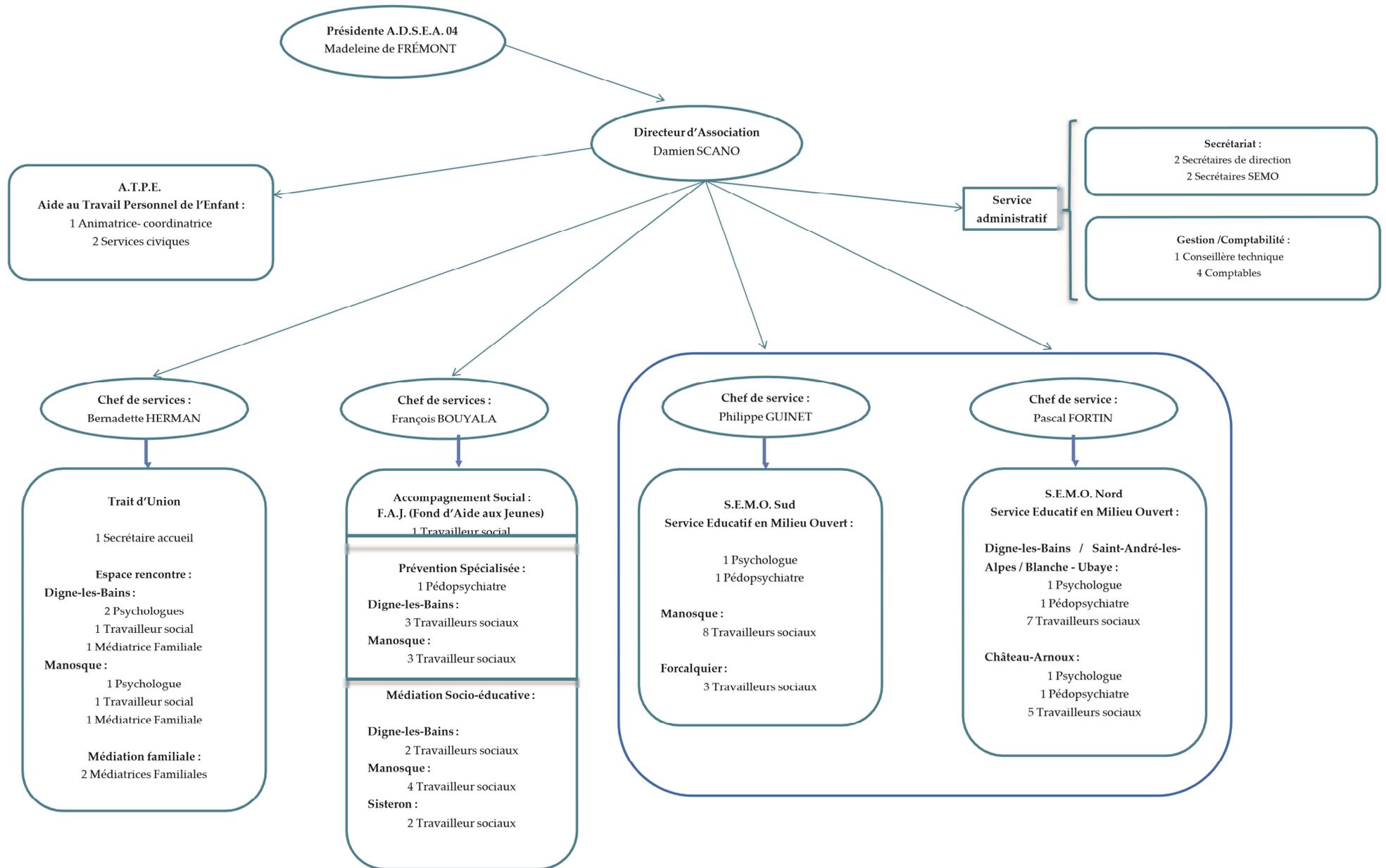
## Table des matières

Organigramme.....	1
Rapport moral de la présidente.....	1
Rapport du Directeur d'association .....	4
<b>RAPPORTS D'ACTIVITE 2015 DES SERVICES.....</b>	<b>8</b>
<b>Le Service Educatif en Milieu Ouvert.....</b>	<b>9</b>
Présentation du service .....	10
Vers la fin de la mesure .....	16
Comment intervenons-nous ?.....	18
Conclusion.....	23
<b>Le service de prévention spécialisée.....</b>	<b>25</b>
Introduction.....	26
Activité du service de prévention spécialisée .....	27
Accompagnements éducatifs .....	29
Activités éducatives du service.....	30
Activités spécifiques.....	30
Le Partenariat .....	31
Conclusion .....	31
<b>L'accompagnement social du fond d'aide aux jeunes.....</b>	<b>33</b>
Activité annuelle .....	35
Activité mensuelle.....	35
Services instructeurs.....	37
Regard de l'accompagnateur social.....	38

<b>La médiation socio-Éducative</b> .....	41
Activité de la médiation socio-éducative .....	42
Le Programme Régional de Médiation Sociale et Educative .....	42
Le Service de Médiation Sociale et Educative de l'ADSEA 04.....	42
Une deuxième année de fonctionnement.....	43
Perspectives.....	44
<b>Le service d'aide au travail personnel de l'enfant</b> .....	45
L'équipe ATPE.....	46
Les secteurs d'intervention .....	46
Le cadre d'intervention.....	46
Les objectifs .....	46
Les bénévoles.....	47
Le public .....	49
Les enfants .....	50
Les familles .....	51
Les ateliers .....	51
Les moyens .....	52
La régulation de l'action .....	52
Les partenaires.....	53
Conclusion .....	54
<b>Le service trait d'union</b> .....	55
<b>La Médiation familiale</b> .....	56
Lieux d'exercice et amplitude horaire.....	56
Bilan Quantitatif.....	56
Bilan Qualitatif.....	57
Formations, Supervisions et analyses de la pratique .....	59
Promotion de la médiation familiale .....	59
Partenariats .....	59
Conclusion .....	59
Projets 2016 .....	60

<b>Espace rencontres</b> .....	61
Lieux d'exercice, amplitude horaire et nombre de journées.....	61
Les objectifs principaux .....	61
Bilan quantitatif .....	62
Bilan qualitatif .....	64
Projets pour 2016.....	67
<b>« Ecoute Parents »</b> .....	68
Bilan quantitatif : .....	68
Bilan qualitatif : .....	68
« Café des Parents » et vidéos débats.....	68
Résultat du dépouillement des questionnaires anonymes.....	69
L'«Echo des Parents ».....	70
Diffusions – Communications .....	70
Projets 2016 .....	71
Thèmes VIDEO-DEBATS et rencontres entre parents- Liste des thèmes 2015 .....	72

# Organigramme





# **RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE**

Nous avons abordé l'année 2015 avec quelques craintes, principalement sur le plan économique de la France : chômage en hausse avec un horizon « brumeux » sans vision réconfortante, certains Conseils départementaux étaient en position financière difficile. Heureusement notre Conseil Départemental, principal financeur de notre association, fut bon gestionnaire et ne nous fit pas défaut. Mais le climat social continuait à se dégrader, et nous ignorions que nous n'avions encore pas touché le fond ! Les problèmes liés au Djihadisme de certains jeunes sur le territoire français atteignirent l'horreur totale, la nuit du 13 novembre 2015 et ce n'était pas fini. Notre rôle étant en grande partie la protection de l'enfance mais aussi de l'adolescence, nous nous sentions interpellés par un phénomène qu'on ne pouvait pas ignorer.

Dans une telle situation, soit on ferme les yeux, soit on poursuit les objectifs choisis pour avancer et développer notre association ADSEA 04.

Bien sûr, c'est cette attitude qui fût retenue. Le premier objectif concernait les problèmes de nos locaux. L'acquisition à Digne, pour le siège et le SEMO était plus intéressant que la location sachant que le travail se réalise mieux si l'environnement est agréable, adapté aux besoins des personnels et des usagers.

Nous avions confiance dans notre Président du Conseil Départemental, après consultation, notre décision d'achat fut approuvée.

Je pense que notre directeur, Monsieur SCANO pourra développer les péripéties que nous avons pu dépasser.

Sur Manosque, il était absolument nécessaire de changer les lieux du SEMO et de l'ATPE en partie pour raison d'accessibilité mais aussi pour améliorer le confort des salariés, du public, des enfants et de leur « enseignants » bénévoles pour l'ATPE, nous avons trouvé des locaux très convenables et adaptés. Le bail a été signé le 12 juin 2015 et le déménagement a eu lieu fin août.

Nous avons beaucoup espéré trouver des solutions à ces problèmes de locaux. Pour l'instant il semble que ce soit réalisé. Ouf.

**Simultanément**, après une dernière assemblée générale, l'association Familles Systèmes 04 a transféré ses activités à l'ADSEA 04. Nous avons donc depuis le 1<sup>er</sup> juin composé un service spécifique : « Trait d'Union » doté d'un temps de chef de service qui porte la médiation familiale et les espaces de rencontres.

L'ADSEA 04 est parfaitement reconnue pour ses compétences dans le domaine de la protection de l'enfance, c'est la raison pour laquelle nous avons été sollicités par la Région pour porter leur dispositif de médiation socio-éducative auprès des Lycéens. Nous avons reçu et sélectionné des jeunes personnes qui durant 3 ans vont exercer, en binôme, un rôle de médiateurs autour des lycées à Digne et à Manosque et suivre parallèlement la formation de moniteur éducateur. Cela se poursuit en 2016 avec le doublement du nombre de médiateurs sur Manosque et l'extension du service sur Sisteron.

**Le service ATPE** a profité de la relance du service civique pour engager une jeune fille destinée à aider la responsable ; elle le fit avec brio. A la fin de son service civique elle a pu poursuivre sous une autre forme un complément d'étude qui l'amènera à l'emploi (elle a intégré le service de médiation socio-éducative). Ce cycle est en route et aujourd'hui deux autres jeunes sont en place.

D'autre part, nous avons collaboré à l'installation de plusieurs **Points-écoute jeunes et parents** avec certains de nos partenaires légitimes car intéressés à l'enfance et l'adolescence. D'abord sur Digne, cette action s'est développée sur Sisteron en **octobre 2015**.

Maintenant, je voudrais parler d'une autre face, très importante de nos missions : **la prévention spécialisée**.

Celle-ci devient absolument nécessaire depuis que la France a découvert le Djiadisme avec toutes ses formes les plus odieuses sur notre pays et qu'une partie de notre jeunesse ne se reconnaît plus dans nos valeurs républicaines.

En effet, la prévention spécialisée est forcément interpellée sur ce qu'elle peut apporter aux adolescents tentés par la radicalisation. Nos éducateurs spécialisés ont suivi des formations afin de répondre et de mettre des mots sur ces phénomènes.

Jusqu'à maintenant, la prévention spécialisée n'était pas une obligation pour les Conseils départementaux. Nous avons la chance d'avoir un Conseil Départemental attentif à l'intérêt de la prévention spécialisée, ainsi que les deux villes Digne et Manosque.

Nous leur en sommes très reconnaissants. Toutefois, il semble que l'Etat ait changé sa position (ministre de l'intérieur et de la ville) ont introduit tout récemment une modification à la **Loi du 14 mars 2016 concernant** l'enfance et l'adolescence, reconnaissant **l'utilité de la prévention spécialisée même si elle n'est toujours pas reconnue comme un dispositif obligatoire !**

Il faut donc plus que jamais, soutenir notre service de prévention spécialisé afin que son action, au combien importante, soit reconnue et valorisée comme un investissement pour notre avenir commun.

Enfin, j'en viens à quelque chose de plus gai, la préparation de l'anniversaire des 50 ans de l'ADSEA. Pour ce faire, des réunions mensuelles ont eu lieu avec des salariés, quelques administrateurs. Un programme a été construit pour ce 30 novembre 2015 intéressant et festif.

En conclusion de ce rapport moral sur 2015, je ressens cette année **comme une année charnière**, nous avons accru nos activités et le personnel, nous souhaitons être plus ouverts avec les usagers. Nous allons d'ailleurs, expérimenter une rencontre avec ceux-ci le 8 juin à Manosque et le 15 juin à Digne-les-Bains. Il me semble que cette année 2016 devrait être aussi le moment de mettre en place un projet stratégique pour les **2-3 ans à venir**, et en premier, il faut **coûte que coûte revaloriser la prévention spécialisée en faisant prévaloir son rôle dans un contexte difficile** et faire une recherche d'innovation.

Je remercie tous les salariés pour leur travail, les nouveaux chefs de service qui se sont bien adaptés depuis leur prise de fonction.

Merci aussi aux bénévoles de l'ATPE et aux administrateurs.

Merci également à nos partenaires et au Conseil Départemental.

Merci à tous

Madeleine de FRÉMONT  
Présidente de l'ADSEA 04

**RAPPORT DU  
DIRECTEUR  
D'ASSOCIATION**

En introduction aux rapports d'activités des différents services qui composent l'ADSEA 04, je tenais à mettre en exergue les événements, actions et projets marquant de cette année, vus du côté des techniciens (engagés) que nous sommes.

Les années se suivent et se ressemblent un peu, tellement le temps administratif et celui des négociations avec nos partenaires peuvent paraître déconnectés du temps de l'action éducative portée par les équipes sur le terrain.

Aussi la question des locaux nous a préoccupés de manière transversale sur plusieurs services et équipes :

- Ceux du SEMO tout d'abord où nous avons enfin pu envisager le déménagement de l'antenne de Manosque dans des locaux plus grands regroupant également l'ATPE. Ce ne fut pas sans mal, puisque certains problèmes techniques (les connexions internet) ne sont toujours pas totalement réglés !!!
- Le projet immobilier visant à regrouper le SEMO de Digne et le siège dans un immeuble dont l'ADSEA sera (enfin) propriétaire. Cette opération nous a mobilisés durant toute l'année 2015 et nous suivrons son évolution jusqu'en septembre 2017, date prévue de sa livraison !!!

Nous avons également, sur l'année 2015, finalisé l'évaluation externe du SEMO et subi ou plutôt vécu notre premier audit qualité mené conjointement par la PJJ et le Département. Si nous n'avons pas encore été destinataires des conclusions et préconisations officielles issues de cette évaluation, nous pouvons affirmer que l'audit aura mis en lumière la qualité des interventions portées par les travailleurs sociaux sur l'ensemble du département et confortée les marges d'amélioration que nous avons déjà repérées pour la plupart.

L'ADSEA 04 est une association départementale qui se veut également engagée régionalement et nationalement. Je tenais à mettre en avant cette année notre participation aux instances et différents groupes de réflexion auxquels nous sommes associés.

Localement tout d'abord, l'ADSEA 04 fait partie du collectif protection de l'enfance 04 qui regroupe toutes les Maisons d'Enfants à Caractère Social du 04. Ce collectif se réunit très régulièrement pour échanger sur les problématiques locales et tenter de construire ensemble des actions de formation, de représentation afin de peser dans le dialogue avec nos autorités de contrôle et de tarification.

Notre expertise technique est utilisée dans le groupe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et dans la commission d'appel à projet auprès de la DDCSPP.

Au niveau régional, nous sommes membres du conseil d'administration de l'URIOPSS et de la délégation régionale de notre syndicat employeur, le SYNEAS.

Nous militons également au niveau national auprès de la CNAPE (la fédération des associations de protection de l'enfance) afin de faire évoluer la cause des enfants et des dispositifs prévus pour accompagner les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés.

En 2015, cette fédération a lancé une grande étude prospective sur le bien-être de l'enfant et de la jeunesse dans 10 ans. Je voulais partager avec vous quelques éléments du scénario optimiste que cette étude a choisi comme étant souhaitable et souhaité pour notre jeunesse !

Dans ce scénario optimiste nous aurions tout d'abord :

### **Une interaction entre bien-être individuel et collectif :**

- Une prise en compte des besoins fondamentaux propres à chaque enfant et à chaque jeune pour favoriser son développement ;
- Des modes éducatifs valorisants et stimulants, favorisant la participation, les initiatives et l'engagement, l'apprentissage du vivre ensemble et de la vie citoyenne ;
- Une école inclusive, facteur d'épanouissement individuel ;
- Une formation appropriée pour les jeunes, répondant à leurs aspirations et aux besoins de la société.

### **Un contexte propice au bien-être de tous :**

- Des politiques publiques sociales transversales, cohérentes et volontaristes qui investissent dans l'enfance et la jeunesse ;
- La vision européenne qui promeut le bien-être de l'enfance et de la jeunesse influence les pouvoirs publics ;
- La société civile est partie prenante, développe son pouvoir d'agir individuel et collectif
- Une société inclusive, tout entière porteuse de bien-être.

Et enfin et c'est sur ce point que je veux retenir votre attention :

### **Une reconnaissance, un engagement et une prise de responsabilité accrus pour les associations :**

- Des associations reconnues comme actrices incontournables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques sociales, actrices socio-économiques de poids, motrices de l'action collective ;
- Des associations qui ont su s'adapter et trouver des marges de manœuvre ;
- Une gestion des ressources humaines propice au bien-être des professionnels et des bénévoles associatifs, elle-même facteur du bien-être de l'enfance et de la jeunesse (cercle vertueux) ;
- Une formation des salariés et bénévoles appropriée pour promouvoir le bien-être ;
- Le bien-être est un objectif prégnant et déterminant.

Les deux premières conditions de ce scénario idéal sont environnementales et peuvent nous paraître indépendantes de notre volonté même si nous pouvons espérer un contexte politique et budgétaire plus propice et militer pour une prise en compte accrue de la place des enfants et des jeunes dans notre société.

Par contre, j'ose affirmer que l'ADSEA 04 est prête à relever le défi d'un engagement et d'une prise de responsabilité plus importante dans les politiques socio-éducatives locales, départementales et régionales. Nous sommes reconnus pour notre expertise dans plusieurs domaines et notre maillage territorial nous permet de répondre aux besoins actuels mais également de ceux que pourraient mettre en lumière les futures collectivités territoriales.

Reste la question des acteurs de notre institution.

- Les salariés de l'ADSEA 04 sont des professionnels formés, engagés, porteurs des valeurs de l'association. Nous devons préserver des conditions de travail favorables afin de garantir un bien-être au travail indispensable aux missions de travail social : en effet, comment « prendre soin de l'autre lorsque l'on se sent soit même en difficulté ... ». Nous serons vigilants aux modifications conventionnelles à venir et soutiendrons dans nos dialogues budgétaires les besoins de reconnaissance des qualifications.
- Les administrateurs de l'ADSEA 04 sont des militants engagés dans la défense des intérêts de notre association et dans le soutien aux salariés. Ils portent les projets de notre association et sont les garants d'une indépendance politique dans un environnement qui tente parfois de faire de nos Institutions de simples opérateurs des politiques publiques.
- Les personnes que nous accompagnons, « les usagers », sont eux aussi des acteurs de notre association. C'est sûrement le défi qu'il nous reste encore à relever. Depuis longtemps les personnes que nous accompagnons sont passées d'un statut de bénéficiaires à celui d'acteurs : ils contribuent et participent activement aux choix et projets que nous construisons avec eux tout au long des parcours socio-éducatifs que nous menons ensemble. Il reste néanmoins un chantier ouvert : celui de la participation des « usagers » à la gouvernance associative ! Comment proposer, susciter, accompagner l'expression et la participation de ceux qui sont souvent identifiés comme « en difficulté » ? Comment leur reconnaître néanmoins la capacité et le pouvoir de penser, avec nous, l'évolution de notre organisation ?

Bref, 2015 aura été, comme l'a affirmé la Présidente, une année charnière importante. Nous mesurons aujourd'hui, ce 27 mai 2016, l'importance de ces changements ; l'équipe de direction est enfin adaptée aux enjeux d'accompagnements des équipes (nous sommes passés de 3 à 5 cadres de direction) et la construction des locaux de l'ADSEA 04 à Digne a débuté !

Ces changements ont été rapides et importants, ils bousculent également nos habitudes de travail et nos organisations. Nous devons maintenant stabiliser et pérenniser notre fonctionnement en gardant notre capacité d'innovation et d'adaptation qui est une qualité importante de notre association mais également la condition de son développement.

Je vous remercie.

Damien SCANO  
 Directeur d'Association.

# RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2015 DES SERVICES

*Service Educative en Milieu Ouvert*

*Service Prévention Spécialisée*

*Service accompagnement social du Fond d'Aide aux Jeunes*

*Service de médiation socio-éducative*

*Service Aide au Travail Personnel de l'Enfant (ATPE)*

*Service Trait union : médiation familiale, espace rencontre, écoute parents*

# LE SERVICE EDUCATIF EN MILIEU OUVERT

## Présentation du service

Le Service Éducatif en Milieu ouvert exerce deux types de mesure de protection de l'enfance.

**L'Aide Educative à Domicile (AED)** est une mesure demandée par les familles ou acceptée par les titulaires de l'autorité parentale après proposition du Conseil Départemental. Cette mesure concerne les enfants dont les parents rencontrent des difficultés dans le cadre familial ou dans la relation avec leur(s) enfant(s). Ces parents demandent à être accompagnés et aidés.

Cet accord est symbolisé par un contrat d'orientation éducative qui est signé à la fois par les parents, le chef de service territorial du Conseil Départemental et le chef de service du SEMO.

Ce type de mesure peut aussi être mis en place suite à l'évaluation d'une information préoccupante constatant à la fois le danger pour l'enfant et l'accord des parents pour la mise en œuvre d'une aide.

**L'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO)** est une mesure ordonnée par le Juge des Enfants. Cette mesure est contrainte et concerne des enfants en situation de danger au titre de l'article 375 du Code Civil. L'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur les attendus de l'ordonnance du juge et cherche à favoriser avec les parents, le mineur et son environnement la réduction voire la disparition des éléments de danger constatés à l'origine de la mesure.

Dans ces deux types de mesure, l'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur les compétences des parents pour accompagner la dynamique de changement nécessaire et demandée.

L'adhésion des parents est une condition primordiale pour la réussite de l'accompagnement. Quels que soient les attendus du jugement de l'AEMO ou les objectifs du contrat d'AED, la méthode d'intervention est présentée aux familles et se déroule de la façon suivante :

- visite au domicile du parent gardien, puis de l'autre parent (Il arrive selon les situations que les travailleurs sociaux aillent au domicile de cet autre parent même lorsqu'il réside dans les départements limitrophes),
- entretien et accueil des familles au bureau,
- entretien avec la psychologue du service si le besoin est repéré,
- activités individuelles et collectives,
- liaison avec les différents partenaires concernés par la situation de la famille et de l'enfant (services sociaux, PMI, écoles, lieu de soins, centre de loisirs, aide aux devoirs...)
- accompagnement des familles vers le droit commun, orientations professionnelles, et dans d'autres directions si le besoin est repéré.

Cet accompagnement est sous-tendu en permanence par une réflexion pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, psychologue, pédopsychiatre, chef de service), et notamment lors des réunions hebdomadaires d'évaluation.

Ce travail éducatif bénéficie d'un appui logistique indispensable de la part des services administratifs et comptables, tout au long de l'accompagnement.

En 2015, le SEMO a accompagné **874 mineurs et jeunes majeurs** et **528 familles** dans **89 villes** du département des Alpes de Haute Provence.

## Quelles sont les familles accompagnées par le SEMO ?

Si nous avons une connaissance empirique des problématiques que nous rencontrons dans les familles accompagnées, en ce qui concerne leurs situations socio-économiques, nous ne disposons pas de statistiques.

Pour l'année 2015, nous n'avons pas échangé avec nos partenaires sur ces données socio-économiques, mais nous espérons pouvoir le faire dès cette année. Cela nous permettrait d'affiner notre connaissance du public accompagné, ce qui est nécessaire pour adapter notre intervention au plus proche de ses besoins. Nous espérons à l'avenir partager et analyser les informations avec nos partenaires institutionnels.

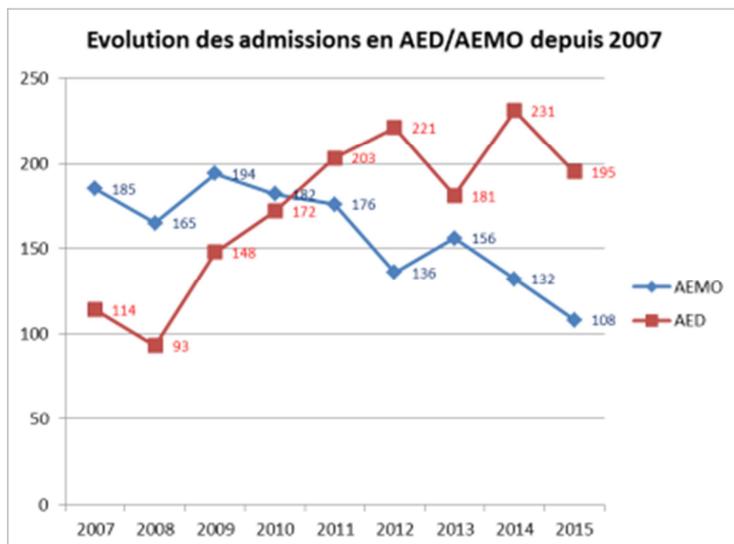
De plus, il nous semble important de nous donner les moyens d'affiner notre analyse de la trajectoire des familles pendant que nous les accompagnons. Quelle est la problématique principale à l'origine de la mesure ? Au regard de cette problématique, quelle est la situation à la fin de la mesure éducative ? Aujourd'hui, nous avons conscience de la nécessité d'enrichir notre analyse qualitative des parcours des familles accompagnées.

## Qui sont les enfants accompagnés en AED et en AEMO ?

### Le mouvement global des effectifs

EFFECTIF GLOBAL	2012	2013	2014	2015
Mouvement global	953	923	931	874
Présents au 1er janvier	596	586	568	571
Présents au 31 décembre	586	574	585	577
ADMISSIONS	357	337	363	303
SORTIES	367	349	346	297

Le nombre de mineurs accompagnés, après une stabilisation entre 2012 et 2014, a connu une baisse significative de 6 % en 2015. La file active baisse par rapport à l'année passée avec 874 jeunes accompagnés en 2015.



Les admissions ont baissé de 18 %, soit 60 admissions en moins en 2015.

Au 31 décembre 2015, 577 mineurs et jeunes majeurs étaient effectivement accompagnés par le SEMO.

Le mouvement global de 2015 (874 mesures) correspond à peu près à celui de 2011 (868 mesures).

## Les caractéristiques des effectifs

### Le mouvement global par type de mesure

Nous constatons une baisse significative (- 15 %), du nombre d'accompagnements dans le cadre de l'AEMO alors que celui des AED est relativement stable (- 0.17 %). La baisse des admissions des AED est de - 15 % et celle des AEMO est de - 18 %.

Comme l'année dernière, la répartition des admissions est de 36 % en AEMO et 64 % en AED.

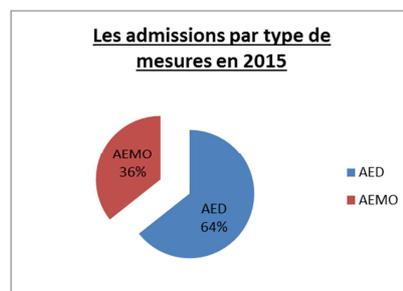
La baisse est plus marquée pour les mesures AEMO. Contrairement aux admissions mensuelles en AEMO, les admissions en AED n'ont pas un rythme régulier tout au long de l'année. Nous constatons des mois avec des « pics » d'admissions AED sans pouvoir actuellement l'expliquer.

Depuis 2012, les admissions des mesures AEMO ne cessent de baisser. En 2015, la particularité c'est la non-compensation de cette baisse par les admissions en AED.

Cette baisse des mesures pourrait s'expliquer par une baisse de la population, néanmoins entre 2007 et 2012, la population âgée de 0 à 29 ans dans les Alpes de Haute Provence avait diminué alors que le nombre d'AED avait augmenté. Il est, par contre, à noter, que depuis 2007, le nombre de dispositifs liés à la protection de l'enfance s'est développé et diversifié sur le territoire.

Enfin, la baisse des mesures AEMO se poursuit depuis 2007 et confirme l'utilisation, dans les Alpes de Haute-Provence, de la mesure administrative (AED) comme une réponse éducative de première intention.

Comme prévu par la Loi, la protection judiciaire est mobilisée lorsque les actions menées par les services sociaux n'ont pas permis de remédier à la situation de danger ou lorsque l'adhésion des titulaires de l'autorité parentale n'est pas effective.



Cependant, la mise en place d'AED pour lesquelles les titulaires de l'autorité étaient demandeurs, mais qui concernent des situations de danger avéré pour les mineurs, risquent régulièrement de décaler les mesures d'AEMO vers les situations très graves. Il arrive même que les situations soient tellement dégradées que les actions en milieu ouverts ne sont déjà plus une réponse adaptée lorsqu'elles débutent.

Dans les temps à venir, il sera déterminant de travailler sur la nature de la notion de danger. En AEMO, auparavant, le danger semblait plus reposer sur la dimension intrafamiliale, provenait plus souvent des parents et de leur difficultés à faire évoluer leur positionnement, à prendre conscience de leurs responsabilités.

En AED le danger paraissait être moins « dans la famille » et plus souvent issu des interactions du mineur avec son environnement.

Aujourd'hui ce curseur est moins clairement défini. L'adhésion parentale permettant presque automatiquement la mise en place d'une AED, cette dernière n'est pas toujours synonyme de réelle remise en question des parents et donc de fin de la situation de danger lorsque leur comportement en est à l'origine.

Le marqueur le plus évident de cette évolution est que la durée des mesures AEMO ne dépasse que rarement les 3 ans. Aujourd'hui, les mesures qui durent longtemps, sans que la notion de danger ne disparaisse et sans que la situation ne s'aggrave, sont des AED.

La Loi 2007-293, quelques repères :

- ▶ Une volonté de développer la prévention
- ▶ Le texte prévoit que la transmission au Parquet des situations par le président du conseil départemental s'impose si le mineur est en danger au sens de l'article 375 du code civil et si l'une des conditions suivantes existe :

L'action déjà mise en œuvre au titre de la protection administrative n'a pas permis de remédier à la situation

Ou l'action ne peut se mettre en place en raison du refus de la famille ou de son impossibilité (par exemple psychique) de collaborer

Ou le mineur est présumé en danger et il est impossible d'évaluer la situation. De même en cas d'infraction pénale que seul le Procureur de la République peut apprécier.

- ▶ La création d'observatoires départementaux de la protection de l'enfance
- ▶ Une prise en charge adaptée et diversifiée.

Il est à noter que la proposition de Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance va faire évoluer certaines dispositions de la Loi 2007-293 lorsque les décrets la concernant viendront préciser ses modalités d'application.

## Les effectifs par secteur et par type de mesures

Effectifs	Manosque			Château-Arnoux			Digne-Les-Bains			TOTAL
	Forcalquier						St-André les Alpes (AEMO)			
	Riez/Oraison						Seyne/Barcelonnette			
	AED	AEMO	global	AED	AEMO	global	AED	AEMO	global	
Mouvement global	275	149	424	128	71	199	153	98	251	874
Présents au 01/01/2015	182	99	281	75	42	117	104	69	173	571
Présents au 31/12/2015	177	108	285	84	48	132	103	57	160	577
Admissions	93	50	143	53	29	82	49	29	78	303
Sorties	98	41	139	44	23	67	50	41	91	297

Depuis plusieurs années, le SEMO n'exerce pas d'AED sur le secteur de Saint André les Alpes.

### Sur le secteur Sud (Manosque, Riez-Oraison, Forcalquier) :

Alors qu'en 2014, nous avons constaté 179 admissions, ce chiffre a baissé en 2015 à 143. Cette baisse se concrétise pour les 2 types de mesure :

- Pour les AED 114 admissions en 2014 et 93 en 2015,
- Pour les AEMO, 65 admissions en 2014 et 50 en 2015.

Le nombre de mineurs accompagnés par le SEMO sur le secteur Sud baisse de 445 en 2014 à 424 en 2015.

### Sur le secteur de Château Arnoux-Sisteron :

Alors qu'en 2014, nous avons constaté 95 admissions, ce chiffre a baissé en 2015 à 82. Cette baisse ne se concrétise pas pour les 2 types de mesure :

- Pour les AED, 71 admissions en 2014 et 53 en 2015,
- Pour les AEMO, 24 admissions en 2014 et 29 en 2015.

Le nombre de mineurs accompagnés par le SEMO sur le secteur de Château Arnoux-Sisteron en 2015 est de 199.

### Sur le secteur de Digne les Bains- Saint André les Alpes- Barcelonnette :

Alors qu'en 2014, nous avons constaté 89 admissions, ce chiffre a baissé en 2015 à 78. Cette baisse ne se concrétise pas pour les 2 types de mesure :

- Pour les AED, 47 admissions en 2014 et 49 en 2015,
- Pour les AEMO, 42 admissions en 2014 et 29 en 2015.

Le nombre de mineurs accompagnés par le SEMO sur le secteur de Digne les Bains- Saint André les Alpes- Barcelonnette est de 251.

## Les effectif par âge, par genre et par secteur

Âges	AED		JUDICIAIRE		TOTAL
	féminin	masculin	féminin	masculin	
<b>0/2 ANS</b>	3	5	8	8	<b>24</b>
<b>3/5 ANS</b>	15	25	28	21	<b>89</b>
<b>6/11 ANS</b>	74	124	59	63	<b>320</b>
<b>12/15 ANS</b>	67	115	43	37	<b>262</b>
<b>16/18 ANS</b>	54	62	24	27	<b>167</b>
<b>&gt; 18 ANS</b>	5	7	0	0	<b>12</b>
<b>TOTAL</b>	218	338	162	156	<b>874</b>
<b>TOTAL</b>	<b>556</b>		<b>318</b>		

L'activité la plus importante du SEMO concerne, comme l'année passée, les mineurs âgés de 6 à 18 ans. La tranche d'âge de 6 à 15 ans, correspondant à l'obligation d'instruction, représente à elle seule 66,6% de l'effectif total.

Nous constatons que les garçons sont sur-représentés en AED alors que la proportion garçons-filles est équivalente en AEMO. Pour la tranche d'âge de 12 à 15 ans, en AED, les garçons sont, par exemple, deux fois plus nombreux que les filles.

L'utilisation des contrats jeunes majeurs est stable par rapport à l'année passée.

Toutes ces tendances apparaissent de façon identique sur chaque territoire.

### Répartition de l'effectif par âges, par sexes et par secteurs

Effectifs	Manosque			Château-Arnoux			Digne-les-Bains			TOTAL
	Riez/Oraison						Barcelonnette/Seyne			
	Forcalquier						Saint-André les Alpes			
	féminin	masculin	Total	féminin	masculin	Total	féminin	masculin	Total	
<b>0/2 ANS</b>	5	8	<b>13</b>	3	2	<b>5</b>	3	3	<b>6</b>	<b>24</b>
<b>3/5 ANS</b>	16	25	<b>41</b>	9	10	<b>19</b>	18	11	<b>29</b>	<b>89</b>
<b>6/11 ANS</b>	64	82	<b>146</b>	27	54	<b>81</b>	42	51	<b>93</b>	<b>320</b>
<b>12/15 ANS</b>	51	88	<b>139</b>	28	27	<b>55</b>	31	37	<b>68</b>	<b>262</b>
<b>16/18 ANS</b>	33	45	<b>78</b>	16	23	<b>39</b>	29	21	<b>50</b>	<b>167</b>
<b>&gt; 18 ANS</b>	3	4	<b>7</b>	0	0	<b>0</b>	3	2	<b>5</b>	<b>12</b>
<b>TOTAL</b>	172	252	<b>424</b>	83	116	<b>199</b>	126	125	<b>251</b>	<b>874</b>

Les effectifs concernant les enfants de 0 à 2 ans sont les seuls qui ont augmenté entre 2014 à 2015. Ce chiffre étaye notre volonté de réfléchir plus précisément à l'adaptation de notre intervention auprès de ces mineurs :

- Qui ne peuvent pas employer le langage comme mode de communication,
- dont les symptômes de malaise sont plus difficilement repérables,

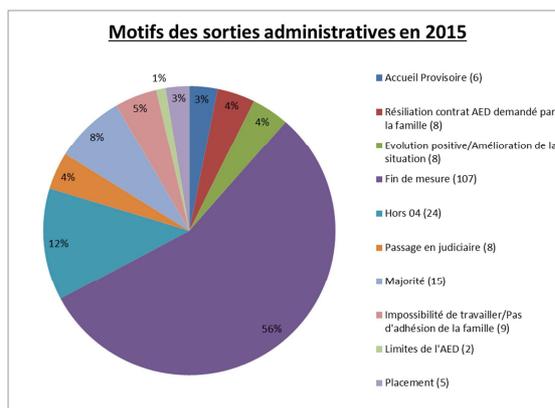
- et pour lesquels une attention particulière doit être portée quant à leurs conditions de développement et d'attachement affectif.

Le représentant typique, le « médian statistique » du public du SEMO est un garçon qui a entre 6 et 11 ans, qui a plus de chances d'être accompagné par une professionnelle, en AED, pour une durée comprise entre 12 et 24 mois. Il habite près d'une structure du service social départemental, ce qui a plus facilement permis le repérage de sa situation en amont.

## Vers la fin de la mesure

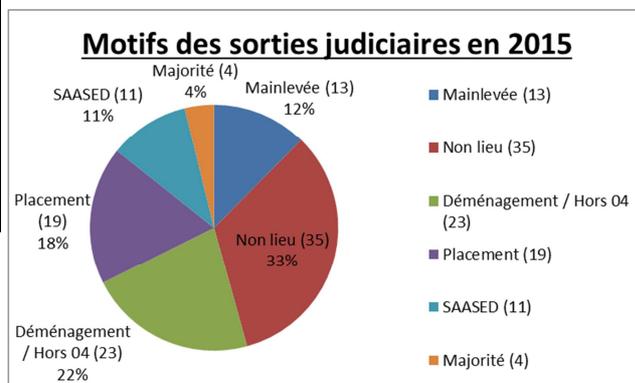
### Les motifs des sorties en AED

	EFFECTIFS	Pourcentage
Accueil Provisoire (6)	6	3,13%
Résiliation contrat AED demandé par la famille (8)	8	4,17%
Evolution positive/Amélioration de la situation (8)	8	4,17%
Fin de mesure (107)	107	55,73%
Hors O4 (24)	24	12,50%
Passage en judiciaire (8)	8	4,17%
Majorité (15)	15	7,81%
Impossibilité de travailler/Pas d'adhésion de la famille (9)	9	4,69%
Limites de l'AED (2)	2	1,04%
Placement (5)	5	2,60%
<b>TOTAL</b>	<b>192</b>	<b>100%</b>



### Les motifs de sortie en AEMO

	EFFECTIFS	Pourcentage
Mainlevée (13)	13	12,38%
Non lieu (35)	35	33,33%
Déménagement / Hors O4 (23)	23	21,90%
Placement (19)	19	18,10%
SAASED (11)	11	10,48%
Majorité (4)	4	3,81%
<b>TOTAL</b>	<b>105</b>	<b>100%</b>



Avant toute chose, il est à noter que 60% des mesures en AED s'arrêtent car la situation a évolué de façon positive, soit avant la fin (4%), soit au terme de la mesure (56%). Cette amélioration concerne les conditions de développement des mineurs accompagnés dans leurs familles.

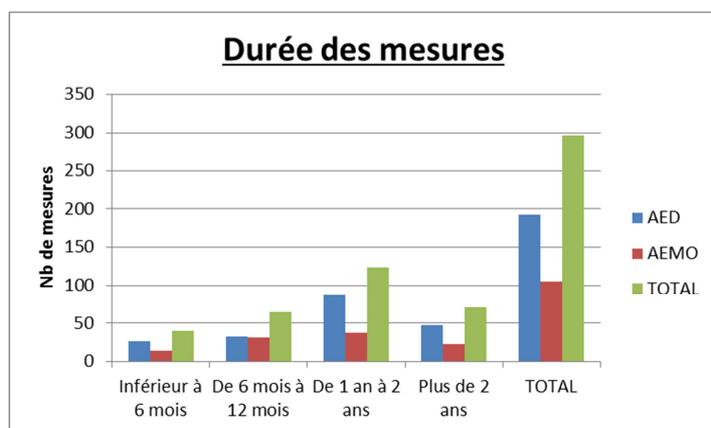
En ce qui concerne l'AEMO, la moitié des mesures s'arrêtent car la situation s'est améliorée tandis que 30% des sorties sont des placements. Il est important de noter que l'augmentation de ces placements entre 2014 et 2015 correspond à la mise en place du dispositif SAASED sur le département.

Nous notons que les mesures qui se terminent car les familles déménagent ont une part non négligeable dans les motifs de sorties : 12 % en AED et 22 % en AEMO.

Nous nous interrogeons sur les causes de l'augmentation de ces déménagements : sont-elles liées à une recherche d'emploi trans-départementale, à une « mobilité de la précarité », ou à la volonté de fuir une intervention vécue avant tout comme un contrôle social ?

### La durée des mesures

	2014	2015	2014	2015	2014	2015
	AED	AED	AEMO	AEMO	TOTAL	TOTAL
Inférieur à 6 mois	20	26	20	14	40	40
De 6 mois à 12 mois	32	33	31	31	63	64
De 1 an à 2 ans	97	86	56	37	153	123
Plus de 2 ans	38	47	52	23	90	70
<b>TOTAL</b>	<b>187</b>	<b>192</b>	<b>159</b>	<b>105</b>	<b>346</b>	<b>297</b>



La stabilité des professionnels sur un secteur semble favoriser notamment la mise en place d'un partenariat efficace dont l'utilisation permet de rassurer les familles et de les accompagner au plus près de leurs besoins.

En 2015, sur certains secteurs, la qualité du réseau partenarial a parfois été entamée par certaines vacances de postes momentanées ou difficultés à moyen terme pour remplacer certains professionnels sur le départ. Ces « trous » dans le maillage partenarial semblent forcément avoir une incidence sur :

- la capacité d'agir en prévention,
- le repérage des situations et donc le nombre d'admissions dans les différents dispositifs,
- la qualité des différentes interventions éducatives,
- la charge de travail des professionnels présents,
- et la qualité des relations partenariales.

### Comment intervenons-nous ?

#### La répartition géographique des mesures

	<i>Digne Les bains</i>												
	Aiglun	Barles	Barras	Champtercier	Châteauredon	Digne	La Javie	La Robine sur Galabre	Le Brusquet	Mallemoisson	Mézél	Thoard	Sous-Total
<b>AED</b>	2	2	0	1	1	94	1	1	4	0	1	5	<b>112</b>
<b>AEMO</b>	1	1	1	2	0	53	0	0	0	1	0	3	<b>62</b>

	<i>Seyne les Alpes</i>			
	Selonnet	Montclar	Seyne	Sous-Total
<b>AED</b>	2	6	5	<b>13</b>
<b>AEMO</b>	2	3	2	<b>7</b>

	<i>St André les Alpes</i>									
	Annot	Castellane	Clumanc	Colmar les Alpes	Entrevaux	Sausses	Senez	St André	St Jacques	Sous-Total
<b>AED</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>AEMO</b>	1	3	5	1	2	3	2	1	1	<b>19</b>

	<i>Barcelonnette</i>											
	Auzet	Barcelonnette	Enchastrayes	Jausiers	La Bréole	Le Lauzet sur Ubaye	Le Vernet	Les Thuilles	Saint Pons	St Vincent les Forts	Uvernet Fours	Sous-Total
<b>AED</b>	5	5	0	4	1	1	3	1	6	1	1	<b>28</b>
<b>AEMO</b>	0	5	3	2	0	0	0	0	0	0	0	<b>10</b>

		<b>Château Arnoux / Sisteron</b>																								
		/ /																								
		Aubignosc Bayons <b>Château Arnoux</b> Châteauval Clamensane Claret Entrepierrès L'Escalè La Motte du Cai Les Mées Malièr Mison Noyers sur Jabron Peipin Peuvrais Ribiers Saint-Arban <b>Sisteron</b> Souzibès St Genie St Vincent sur Jabron Thèze Vaumehil Volonne <b>Sous-Total</b>																								
<b>AED</b>		1	0	12	3	3	2	1	3	0	8	12	2	0	12	10	1	25	25	1	0	0	0	3	4	<b>128</b>
<b>AEMO</b>		0	2	14	0	0	0	0	4	2	6	11	0	1	3	3	0	3	17	0	1	1	3	0	0	<b>71</b>

		<b>Manosque</b>			
		/ / / /			
		<b>Manosque</b> Pierrevert Sainte Tulle Volx			
<b>AED</b>		100	4	10	12
<b>AEMO</b>		70	0	1	4

		<b>Oraison / Riez</b>												
		/ / / / / / / / / / / / / /												
		Entrevennes Esparron de Verdon Grèoux les Bains La Brillanne Moustiers Ste Marie <b>Oraison</b> Puimoisson Quinson <b>Riez</b> St Martin de Brômes Valensole Villeneuve <b>Sous-Total</b>												
<b>AED</b>		3	0	4	13	4	26	1	3	11	1	1	11	<b>78</b>
<b>AEMO</b>		0	1	3	4	0	8	2	1	3	0	7	12	<b>41</b>

		<b>Forcalquier</b>														
		/ / / / / / / / / / / / / / / /														
		Banon Céreste <b>Forcalquier</b> La Rochegiron Lardiers Limans Malfougasse Mane Reillanne Revest du Bion St Etienne les Orgues St Maim Sigonce Simiane la Rotonde <b>Sous-Total</b>														
<b>AED</b>		6	5	25	2	0	1	3	4	5	1	9	1	3	6	<b>71</b>
<b>AEMO</b>		2	4	17	0	2	0	0	1	1	0	6	0	0	0	<b>33</b>



À la lecture de la carte, nous constatons que nos interventions couvrent une majeure partie du territoire départemental. Néanmoins, cela est vrai dans une moindre mesure sur le secteur de Saint André les Alpes où nous n'exerçons que des AEMO.

Sachant que nos antennes (Barcelonnette, Digne les Bains, Château Arnoux, Manosque et Forcalquier) sont aux centres de vastes territoires, il apparaît clairement que les travailleurs sociaux de l'équipe sont amenés à se déplacer fréquemment (129 heures en moyenne par an).

Dans la mesure du possible, ils tentent de rationaliser leurs interventions sur chaque commune ou canton. Toutefois, en raison de la gravité de certaines situations, cette tentative d'organisation est régulièrement mise à mal par la nécessité d'une intervention massive et conséquente. Le travailleur social est alors obligé d'annuler et de réorganiser le travail qu'il avait prévu avec d'autres familles.

Nous notons aussi que les psychologues du SEMO sont de plus en plus souvent amenées à se déplacer sur le territoire départemental afin de rencontrer les membres des familles accompagnées au plus près de leurs domiciles (CMS, maisons de pays...) lorsque :

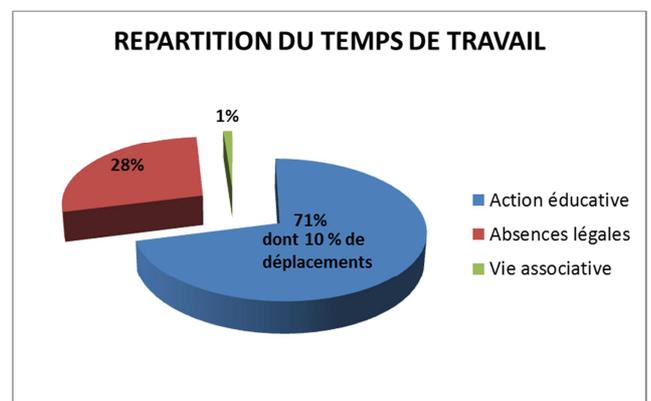
- leurs difficultés de mobilité risquent d'entraver la qualité de l'accompagnement et donc la possibilité d'une évolution positive,
- l'offre en accompagnement psychologique sur leur territoire d'habitation n'est pas adaptée.

## L'organisation du temps de travail

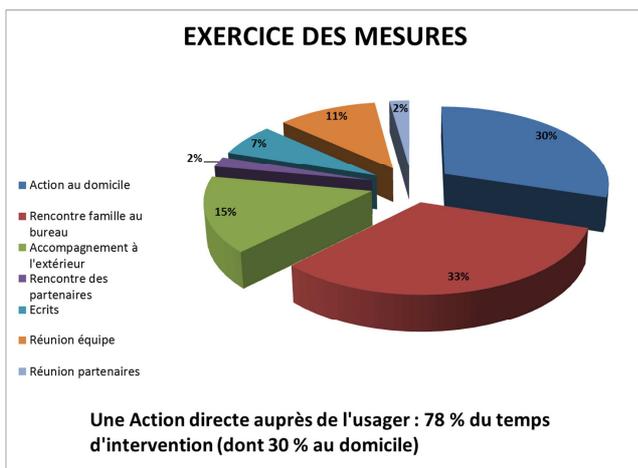
En lien avec le service des ressources humaines et les travailleurs sociaux, nous sommes dorénavant en mesure d'évaluer la répartition des différentes tâches d'un travailleur social sur une semaine et sur une année.

En moyenne, l'intervention d'un travailleur social sur une semaine travaillée se décline de la façon suivante :

- 11h30 pour l'accueil des familles ou membres d'une famille (mineur, parent, etc.) dans les locaux du SEMO,
- 10h30 pour l'accompagnement des familles à leurs domiciles,
- 5h20 pour accompagner les membres de la famille vers un partenaire,
- 3h45 en réunion d'équipe,
- 2h30 pour rédiger des écrits (rapports, notes d'information...),,
- 45 min de lien avec les partenaires,
- 45 min de réunion avec les partenaires.



Pour résumer une année de travail, le travailleur social du SEMO consacre en moyenne 1292 h pour l'accompagnement des usagers mais aussi 129 heures de transport, 18 heures pour participer à l'animation de la vie associative dans l'intérêt d'améliorer la qualité des services rendus par l'institution. Enfin il bénéficie de 510 heures de congés conventionnels.



Pour conclure, **78 % du temps d'intervention** se fait auprès des familles. Cette proportion est révélatrice de l'engagement des travailleurs sociaux dans leurs missions éducatives auprès du public accompagné.

### Un aspect du travail éducatif : les écrits

<b>Le nombre d'écrits par types de mesures et par secteurs</b>			
		<b>2014</b>	<b>2015</b>
		<b>Nb d'écrits</b>	<b>Nb d'écrits</b>
<b>AED</b>	Digne/St André/Barcelonnette	176	230
	Château-Arnoux	156	181
	Manosque/Forcalquier	395	408
<b>TOTAL AED</b>		<b>727</b>	<b>819</b>
<b>AEMO</b>	Digne/St André/Barcelonnette	144	206
	Château-Arnoux	154	142
	Manosque/Forcalquier	315	301
<b>TOTAL AEMO</b>		<b>613</b>	<b>649</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1340</b>	<b>1468</b>

Comme nous le précisons en introduction de ce rapport d'activité, en 2015, le SEMO a accompagné **874 jeunes** et **528 familles** dans **89 villes** du département des Alpes de Haute Provence. Nous rappelons en qu'en 2014, le SEMO avait accompagné **931 jeunes** et **530 familles** dans **86 villes** du département.

Alors que le nombre de mineurs accompagnés est en baisse, le nombre de famille est stable. Il semble que nos interventions concernent moins de fratrie que les années passées. Nous pouvons nous interroger sur la possibilité d'une évolution de notre intervention :

- **auparavant plus centrée sur le système familial.** La fratrie était alors prise en compte de façon globale car il était considéré que chacun des mineurs qui la constituait, bien que réagissant différemment, vivait la même situation délicate,
- **mais dorénavant plus tournée vers l'enfant** qui exprime des difficultés au sein de ce système, en tant que symptôme (à traiter individuellement) d'un dysfonctionnement familial.

De plus, nous constatons que malgré la baisse du nombre de mineurs accompagnés, les écrits rédigés par le SEMO sont plus nombreux qu'en 2014.

Cela peut s'expliquer par une meilleure adéquation aux besoins et aux droits de la famille et donc une multiplication des articulations (Accueils Provisoires temporaires, changement de résidence avec l'accord des deux parents...) qui entraînent des écrits.

Cela peut aussi s'expliquer par l'augmentation de la gravité des situations et donc la nécessité d'en rendre compte au magistrat ou au chef de service territorial du Conseil Départemental.

Nonobstant cette obligation professionnelle du lien et de la communication des informations, cela nécessite du temps au détriment de la présence auprès des familles.

Le dilemme pourrait être le suivant : quand il y a crise dans une famille, comment mesurer s'il est plus nécessaire d'en informer les autorités compétentes ou d'intervenir pour que la crise cesse... Il n'y a évidemment pas de réponse simple à cette question, mais des évaluations uniques et empiriques.

## Conclusion

Comme nous l'avons constaté, nos effectifs ont baissé cette année et pour la première fois, la baisse des mesures d'AEMO n'a pas été compensée par une hausse des mesures d'AED. En cela, nous voyons notamment une conséquence de la diversification des modes d'intervention sur le territoire.

Cependant, il est à noter que la proportion de mesures d'AEMO et d'AED est la même que l'an passé, ce qui reste un exemple assez unique au niveau régional mais aussi national, de l'application de la Loi 2007-293. Derrière cette exemplarité, il nous faut affiner l'analyse des situations familiales, notamment en examinant le lien entre le risque de danger, le danger avéré et la réalité de l'adhésion des titulaires de l'autorité parentale à l'accompagnement proposé.

Il est à noter que la proposition de Loi du 1<sup>er</sup> mars 2016 relative à la protection de l'enfance va faire évoluer certaines dispositions de la Loi 2007-293 lorsque les décrets la concernant viendront préciser ses modalités d'application.

Quoiqu'il en soit, il apparaît que la majeure partie des mesures exercées par le SEMO s'arrêtent car la situation a évolué de façon positive au regard des conditions de développement des mineurs accompagnés dans leurs familles.

Dans le même temps, nous notons une augmentation des placements demandés par le SEMO cette année. Même si l'augmentation de ces placements correspond mécaniquement à la mise en place du dispositif SAASED, l'analyse de cette tendance est à prendre en compte, a fortiori dans le contexte actuel de saturation des dispositifs d'accueil de mineurs sur le département.

De plus, les mesures qui se terminent car les familles déménagent ont une part non négligeable dans les sorties. Sont-elles liées à une recherche d'emploi, à une « mobilité de la précarité », ou à la volonté de fuir une intervention vécue avant tout comme un contrôle social ? Si nous avons une connaissance empirique des problématiques que nous

rencontrons dans les familles accompagnées, en ce qui concerne leurs situations socio-économiques, nous ne disposons pas de statistiques précises. Nous espérons pouvoir échanger informations et analyses avec les partenaires institutionnels, notamment pour tenter de mieux comprendre ces mouvements de la population.

Par ailleurs, le fait que les effectifs concernant les enfants de 0 à 2 ans soient les seuls à avoir augmenté entre 2014 à 2015 étaye notre volonté de réfléchir plus précisément à l'adaptation de notre intervention auprès de ces mineurs qui ont des capacités de communication, des symptômes et des besoins différents, compte-tenu de leur âge.

Étant dorénavant en mesure d'évaluer la répartition moyenne des différentes actions d'un travailleur social sur une semaine, nous avons pu mettre en valeur l'importance du temps passé auprès des membres des familles accompagnées.

Pour cela, les différents professionnels de l'équipe pluridisciplinaire se déplacent beaucoup tout en tentant de rationaliser leurs interventions sur chaque commune. Cependant, nous ne pouvons que constater que ces tentatives visant une organisation optimale sont régulièrement mises à mal par l'incertitude inhérente à l'exercice de mesures en milieu ouvert...

De plus, nous constatons que malgré la baisse du nombre de mineurs accompagnés, les écrits rédigés par le SEMO sont plus nombreux qu'en 2014.

Malgré cela, l'accompagnement de proximité et le temps passé auprès des familles pour favoriser un changement positif restent parmi les fondements de l'identité du SEMO. Dans un environnement qui évolue vite, nous souhaitons conserver ces valeurs, tout en affinant nos capacités d'analyse :

- du public et de ses besoins ;
- de l'évolution des situations familiales entre le début et la fin des mesures exercées ;
- de la nécessaire adaptation de nos moyens, voire de nos modes d'interventions, telles que l'AEMO/AED renforcée, à l'évolution des besoins des personnes accompagnées et du territoire.

Pascal FORTIN

Chef de service SEMO secteur Nord

Philippe GUINET

Chef de service SEMO secteur Sud

**LE SERVICE DE  
PRÉVENTION  
SPÉCIALISÉE**

## Introduction

Rendre compte de l'activité du service de prévention spécialisée n'est pas chose aisée.

L'exercice est pourtant, au-delà de son caractère légalement obligatoire, indispensable à la définition d'objectifs permettant, entre autres, de valoriser comptablement les besoins du service. Pour ce faire, le service départemental s'est doté depuis plusieurs années d'un logiciel permettant d'établir des statistiques. Le mouvement important des personnels, multipliant les utilisateurs, nous pousse à prendre ces chiffres avec précaution et nous engage à œuvrer dans l'avenir dans le sens d'une plus grande harmonisation des pratiques en la matière. Les équipes se sont d'ores et déjà engagées dans ce travail.

La méthode de valorisation quantitative des actions de prévention permet donc de dégager des chiffres : *combien de jeunes se sont engagés dans un projet avec le service ? Combien ont été concernés par une aide ponctuelle et combien d'actes ont été réalisés ? Combien de sorties, de camps et de chantiers éducatif ont vu le jour et combien de jeunes en ont bénéficié ?...* Si ces chiffres sont essentiels pour appréhender, en volume, l'action d'un service de Prévention Spécialisée, ils ne sont pas suffisants pour expliciter son impact réel sur un territoire et pour traduire les changements individuels que ces actions peuvent engendrer, contribuant ainsi à des économies substantielles, notamment en évitant certains coûts à la collectivité.

Cet impact, moins visible encore, réside également dans l'analyse des données recueillies sur les territoires d'intervention et par la connaissance d'un public pour qui, parfois, nous sommes les seuls interlocuteurs et avec qui la rencontre n'est possible qu'en « allant vers » eux.

Le travail de rue, véritable colonne vertébrale autour de laquelle s'articulent toutes les actions de prévention, est en effet une modalité d'intervention que désormais seules les équipes de prévention spécialisée mettent en œuvre. Il permet, jour après jour, d'établir (ou d'entretenir...) des liens avec les jeunes dans les espaces qu'ils occupent. C'est sur ce lien, comme sur un fil, que se construit l'accompagnement. S'il met parfois du temps à se tisser, nous sommes sans cesse frappés par sa qualité et sa longévité, et la mémoire du service est remplie de jeunes venant taper à la porte du local à différents moments de leurs vies, parfois après plusieurs mois sans contact.

L'absence de mandat et la libre adhésion sont sans doute des ingrédients qui rendent cette relation opérante, et l'engagement du jeune, déterminant dans le succès de son accompagnement, n'en est dans ce cadre que plus grand. Mais elles impliquent pour les équipes de la patience, de la disponibilité, de la souplesse, de la réactivité.

Parce qu'un signe échangé discrètement un jour dans la rue aboutira peut-être à la mise en place d'un accompagnement s'avérant nécessaire quelques mois plus tard...

Afin de compléter l'analyse statistique par des éléments plus difficiles à quantifier mais favorisant la compréhension de ce que *produit* le service de prévention spécialisée, les équipes se sont cette année mobilisées avec beaucoup d'engagement et de dynamisme autour d'un rapport d'activité annexe qui rend compte, par des exemples concrets, du contenu des actions mises en œuvre.

Parce que les chiffres ne peuvent pas tout dire, je ne peux que vous inviter à prendre quelques minutes, après la lecture du présent rapport, pour *cheminer* avec eux...

## Activité du service de prévention spécialisée

### Jeunes en contact

Nous entendons par « jeunes en contacts » l'ensemble des jeunes rencontrés au cours de l'année dont nous connaissons l'identité et le lieu d'habitation. Pour qu'il y ait *contact*, cela implique également que les jeunes connaissent le service.

Ages	-12 ans		12/16 ans		16/18 ans		18/20 ans		+20 ans		Total/sexe		TOTAL
Sexes	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
Digne	6	9	32	68	16	37	12	35	4	7	70	156	226
Manosque	22	20	28	79	13	42	19	46	4	36	86	223	309
Total /sexe	28	29	60	147	29	79	31	81	8	43	156	379	535
TOTAL	57		207		108		112		51		535		
%	10,6%		38,7%		20,2%		21%		9,5%				

Nous observons une forte augmentation des jeunes en contact sur Manosque (+85). L'organisation d'un tournoi de foot regroupant 69 collégiens explique en partie cette hausse. Un important turn-over au sein de l'équipe de Digne est sans doute une des causes de la légère baisse cette année (-23). Ces contacts sont en effet le fruit d'un travail de rue régulier, rendu plus difficile par les mouvements de salariés.

L'augmentation du nombre de filles en contact constatée l'année dernière se stabilise, même si la hausse générale induit une baisse du ratio.

Nous pouvons voir que cette année encore, les deux antennes ont œuvré principalement avec les 12/20ans, et plus particulièrement avec les 12/16ans qui représentent près de 40 % des jeunes en contact.

Certains quartiers mobilisent davantage les équipes : Les Serrets et la Loubière à Manosque sont les lieux d'habitation de 30% des jeunes en contact avec le service et les jeunes vivant au Pigeonnier et au Centre-Ville de Digne représentent 39%.

## Nouveaux jeunes en contacts

Les nouveaux contacts sont ceux que nous avons connus en 2015.

Ages	-12 ans		12/16 ans		16/18 ans		18/20 ans		+20 ans		Total/sexe		TOTAL
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
Digne	5	7	18	27	4	10	1	8	1	1	29	53	82
Manosque	17	14	14	57	7	16	6	12	0	6	44	105	149
Total /sexe	22	21	32	84	11	26	7	20	1	7	73	158	231
TOTAL	43		116		37		27		8		231		
%	18,6%		50,2%		16 %		11,7%		3,5%				

Quatre moyens permettent au service d'établir de nouveaux contacts :

- **Les réseaux jeunes** : le jeune est présenté par un autre déjà connu du service. C'est le réseau jeune qui génère traditionnellement le plus de nouveaux contacts (36% en 2015) ;
- **La présence sociale** a permis d'entrer en contact avec 66 nouveaux jeunes, soit 29% ;
- 27 % des nouveaux jeunes en contact ont connu le service lors d'une activité ;
- Enfin, les **partenaires** ont contribué à faire connaître le service à 14% des nouveaux jeunes en contact.

L'organisation d'activités a permis la mobilisation de 200 jeunes cette année sur l'ensemble du département ; cela explique l'augmentation sensible des nouveaux contacts établis dans ce cadre (+11%).

Le renouvellement représente au total 43% de l'effectif global, ce qui est plus important que les années précédentes.

La moitié des jeunes rencontrés cette année ont entre 12 et 16 ans.

## Contacts avec les familles

Engager un processus de changement individuel implique nécessairement un travail sur et avec l'environnement de l'individu. La famille est à ce titre un interlocuteur privilégié. Que ce soit à la demande des parents, du jeune concerné par l'accompagnement, sur sollicitation du service ou après un échange avec un partenaire, nous sommes régulièrement amenés à entrer en contact avec les familles. Les activités sont le support qui majoritairement permet le premier contact, mais là encore, la libre adhésion prévaut. D'autres contacts suivront, en fonction de l'engagement du jeune dans la démarche et de l'intérêt qu'y voit sa famille. Il nous arrive par exemple régulièrement de faire tiers (avec le jeune mais aussi avec ses parents) dans la relation avec les institutions (scolarité, service

d'action sociale, justice...). Dans tous les cas, nous œuvrons dans le respect de l'autorité parentale.

En 2015, nous avons été en contact avec **134 familles**. La moitié de ces contacts ont été initiés par les familles elle-même, un tiers on fait suite à la sollicitation de l'équipe et 11% ont eu lieu à la demande du jeune.

### Accompagnements éducatifs

L'accompagnement peut, en fonction de la demande du jeune et des réponses construites avec lui, prendre plusieurs formes. Nous distinguons donc les **Aides Educatives Ponctuelles (AEP)**, qui sont des actes précis, sans engagement et ne faisant pas l'objet d'un projet d'accompagnement, des **Projets Educatifs Individualisés (PEI)**, qui, par leur formalisation et leur planification, doivent permettre de réaliser un accompagnement sur un temps plus long.

Notons que certains peuvent bénéficier d'AEP et de PEI pendant la même année. Les motifs de ces accompagnements sont très divers et souvent liés aux âges. En résumé nous pouvons schématiser ces demandes en trois grands axes :

- Les 12/16 ans accès loisirs, scolarité, famille...
- Les 16/18 ans, insertion professionnelle, scolarité, administration, santé...
- Les 18/20 ans, emploi, formation, scolarité, logement, santé...

### Projet éducatif individualisé

Ages	-12 ans		12/16 ans		16/18 ans		18/20 ans		+20 ans		Total/sexe		TOTAL
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
Digne	1	0	4	7	7	14	7	16	1	3	20	40	60
Manosque	0	0	1	11	1	4	0	6	1	0	3	21	24
Total /sexe	1	0	5	18	8	18	7	22	2	3	23	61	84
TOTAL	1		23		26		29		5		84		
%	1,2%		27,4%		31%		34,4%		6%				

#### Constat :

Comme l'année dernière, 70% des demandes sont faites par les plus de 16 ans, plus souvent par des garçons (70%). La capacité à se projeter et l'engagement que nécessite la mise en œuvre d'un PEI expliquent en grande partie l'âge des jeunes qui en bénéficient. La répartition par sexe est quant à elle proportionnelle à la répartition des jeunes connus par le service. L'impact sur les jeunes filles reste donc à développer.

Au-delà de la réponse apportée à une demande, cette modalité permet l'acquisition de compétences : le jeune apprend à analyser une situation, à définir des objectifs et une programmation, à évaluer et réajuster son action. Au cours de notre accompagnement, le

fond (la réponse au problème posé) est aussi important que la forme (les moyens mis en œuvre pour le résoudre).

### Aide éducative ponctuelle

Ce tableau permet de visualiser le nombre de jeunes ayant bénéficié d'une ou plusieurs aides éducatives ponctuelles dans les domaines tels que les activités, la scolarité, l'emploi, l'apprentissage. Les actes peuvent avoir lieu au local (ex : rédaction ou impression de CV) ou être l'occasion d'un accompagnement extérieur (entretien d'embauche, service de soin...)

Ages	-12 ans		12/16 ans		16/18 ans		18/20 ans		+20 ans		Total/sexe		TOTAL
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
Digne	4	9	25	47	3	22	8	19	3	5	43	102	145
Manosque	15	13	17	24	4	31	14	33	3	20	53	121	174
Total /sexe	19	22	42	71	7	53	22	52	6	25	96	223	319
TOTAL	41		113		60		74		31		319		
%	12,9%		35,4%		18,8%		23,2%		9,7%				

### Activités éducatives du service

Les activités éducatives, au-delà du plaisir qu'elles doivent procurer et de l'intérêt éducatif qu'elles doivent comporter, sont l'occasion de partager des temps de loisir et de créer les conditions d'une rencontre et d'un vécu commun différent entre les groupes de jeunes et les équipes éducatives. Elles font l'objet d'une préparation en amont par les jeunes qui expérimentent ainsi la démarche projet, et sont un support important dans la construction du lien et de la relation éducative qui débouchera peut-être sur un accompagnement. Même si la constitution des groupes par les jeunes eux-mêmes repose sur l'affinité, l'accent est mis sur la mixité (de genre, de quartier, d'établissement scolaire...) et sur la découverte de l'Autre.

Ces activités prennent principalement la forme de sorties collectives à la demi-journée ou à la journée. Par exemple, l'équipe de Manosque a proposé cette année 13 sorties à 83 jeunes. La situation particulière de l'équipe de Digne et l'instabilité de ses effectifs a compliqué l'organisation d'activités éducatives ; ce sont tout de même une vingtaine de jeunes qui ont contribué à l'organisation et participé à 4 sorties.

### Activités spécifiques

Ces actions, construites le plus souvent avec des partenaires, prennent la forme d'évènements ou d'activités collectives, se déroulant principalement sur les territoires d'interventions. Elles sont des temps forts dans l'accompagnement individuel des jeunes et constituent des terrains d'apprentissage du « vivre ensemble » aux effets indéniablement positifs, tant au niveau des jeunes que de leur environnement. Nous retrouvons là **les chantiers éducatifs, les camps**, l'organisation d'évènement tel que **le tournoi de foot inter collège** à Manosque (69 participants).

En 2015, les équipes ont notamment accompagné 13 jeunes dans la mise en œuvre de 5 chantiers éducatifs, ont permis à 5 jeunes de passer le PSC1, ont organisé avec 4 jeunes un camp dans le Verdon...

## **Le Partenariat**

Notre objectif principal étant de raccrocher des jeunes en voie de marginalisation au tissu social, nous nous efforçons de connaître et de tisser avec chacun des acteurs qui le constituent des relations partenariales. Elles prennent corps autour d'évènement co-construit, à travers la présence sociale sur des évènements partenaires ou la participation active à des temps de réunions de travail inter-institutions. Nous l'activons également au quotidien dans l'accompagnement individuel des jeunes.

Notre participation aux réunions des CLSPD et aux instances chargées de mettre en œuvre la Politique de la Ville des deux territoires d'implantation du service contribue également à étoffer ce partenariat.

## **Conclusion**

Les choix stratégiques des équipes et les aléas conditionnent l'évolution des chiffres : un travail de rue plus important sur une période donnée va avoir pour effet d'augmenter le nombre de nouveaux jeunes en contact mais peut diminuer temporairement le nombre de projet mis en œuvre. De la même manière, une activité spécifique (chantier, camps) qui constitue souvent une étape déterminante d'un projet plus global, induit une présence sociale moins importante pendant la durée de l'action et va réduire temporairement notre capacité à répondre à une demande ponctuelle.

C'est un équilibre permanent à trouver entre la double nécessité d'aller vers les jeunes éloignés des dispositifs, et rester disponible et réactif afin de favoriser la mise en œuvre d'accompagnement dans la durée. Cet équilibre, dont le savant dosage détermine l'efficacité et la cohérence de nos actions, est possible grâce à l'engagement et la présence des équipes sur le terrain, dans la rue, au local, au sein de nombreuses réunions partenariales tout au long de l'année. Notre présence dans les quartiers, au plus près des habitants, nous donne également un angle de vue indispensable à la compréhension des phénomènes sociaux.

Mais nous ne sommes pas omniscients...

Nous avons besoin, pour construire des réponses adaptées aux problématiques des jeunes manosquins et des jeunes dignois, de partager et de compléter nos observations, de croiser nos regards avec les différents acteurs intervenants sur ces territoires.

Dans un contexte national de doute et d'incertitude, à l'heure où des services ferment dans nombre de départements, le comité de pilotage est l'espace indispensable pour définir collectivement ce que doit être la prévention spécialisée dans les Alpes de Haute Provence,

et ce qu'elle sera demain, compte tenu de l'évolution des problématiques et des nouveaux enjeux territoriaux.

Notre réflexion doit également nous conduire à évaluer de manière plus fine notre action. Si nous ne doutons pas de la plus-value que donnent à un territoire des actions de prévention spécialisées, nous sommes conscients qu'il nous faut améliorer la manière de l'explicitier. C'est dans cette perspective que nous allons travailler dans les mois qui viennent à la réécriture du projet de service et à la définition de critères et d'indicateurs permettant d'évaluer, au-delà de la quantité de jeunes accompagnés et du nombre d'actions menées, l'utilité social du service de prévention spécialisée de l'ADSEA 04.

François BOUYALA  
Chef de service

**L'ACCOMPAGNEMENT  
SOCIAL DU  
FOND D'AIDE AUX  
JEUNES**

Le Service d'Accompagnement Social, dont l'intervention peut être accordée dans le cadre du Fond d'Aide aux Jeunes par le Conseil Départemental à un jeune de 18 à 25 ans qui en a fait la demande, devient peu à peu une exception dans le paysage national du travail social auprès de cette population. La souplesse de ses modalités d'intervention, son adaptabilité, sa mobilité sur tout le département, rendu notamment possible par une mutualisation des locaux de l'ADSEA, en font un outil réactif et cohérent au service de jeunes-adultes confrontés à des difficultés multiples (finances, santé, emploi, logement...). Souvent isolés familialement et socialement, ces jeunes, pour qui l'unique éducateur spécialisé chargé de mettre en œuvre les accompagnements constitue parfois la seule référence, doivent composer avec un sérieux paradoxe : leur situation impose qu'ils soient rapidement autonomes, dans un contexte et avec une histoire qui compliquent singulièrement l'accès à cette autonomie.

Cette réalité constitue le décor de nos interventions, et nous sommes frappés chaque fois de rencontrer des jeunes motivés, capables de dépasser les difficultés pour avancer dans un projet dont ils restent les maîtres et les acteurs principaux. Nous cheminons avec eux au travers de rencontres, soit à l'initiative du jeune soit sur sollicitation du travailleur social, qui peuvent prendre la forme d'un entretien à domicile ou au bureau, d'un accompagnement (dans tous les sens du terme, la majorité des jeunes accompagnés n'étant pas véhiculés) chez le médecin, à la banque ou dans les salles d'attentes de diverses administrations... Le véhicule de service, qui totalise chaque année près de 20 000 km au compteur, devient alors un espace propice au dialogue, et peut constituer l'outil autour duquel va se consolider la relation.

Plusieurs constats pourtant nous conduisent à questionner régulièrement les limites de notre mission : le nombre de jeunes en situation de handicap a régulièrement augmenté ces dernières années pour atteindre un niveau représentatif. Le besoin d'accompagnement pour ces jeunes est indéniable, ainsi que le potentiel d'évolution, mais la réponse à construire fait parfois appel à des compétences spécifiques qui peuvent parfois nous faire défaut : plusieurs jeunes sont en attente d'une place en ESAT et en Foyer d'Hébergement et nous constatons en effet rapidement que le travail autour du projet professionnel et les questions concernant l'accès à un logement adapté seraient en grande partie résolus par l'admission au sein d'un établissement. L'absence de solution à court ou moyen terme en milieu protégé les rend plus vulnérables et engendre une succession d'échecs qui les fragilisent chaque fois un peu plus.

Evolution également notable : notre service est de plus en plus sollicité, à juste titre, pour accompagner des jeunes issus du dispositif mis en place pour l'accueil des Mineurs Isolés Etrangers. Là encore, l'adaptation a été de rigueur pour nous familiariser avec le droit et les étapes d'un parcours laborieux pour ces jeunes, doté d'une volonté et d'une maturité parfois déconcertante. Favoriser l'accès et la compréhension de la bonne information à travers les arcanes d'une l'administration au jargon parfois compliqué est également une des particularités de l'accompagnement de ces jeunes qui découvrent notre langue.

Enfin, un des principaux enjeux étant de raccrocher les jeunes que nous accompagnons, autant que faire se peut, aux dispositifs de droit commun, nous continuons de développer notre connaissance des différents dispositifs et des acteurs qui les animent quotidiennement sur notre département.

## Activité annuelle

	2014	2015
Mouvement global	58	72
Présents au 01/01	19	20
Nouveaux accompagnements	24	30
Renouvellements	15	22
Fins d'accompagnements	23	24
Présents au 31/12	20	26

### Constats :

- Hausse de 24 % du mouvement global en 2015,
- Augmentation du nombre d'entrées en 2015,
- Augmentation significative du nombre de présents au 31/12/2015,
- 50 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement en 2015 contre 43 en 2014, soit une augmentation de 16 %

Le nombre d'accompagnements qui ont pris fin en 2015 est quasi équivalent à celui de 2014. Par contre, les renouvellements de mesures (+ 46 %) ainsi que les nouveaux accompagnements (+ 25 %) ont eu pour effet une augmentation très sensible de la charge de travail.

Au total, ce sont 50 jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement en 2015 contre 43 en 2014, soit une augmentation de 16 %, pour un nombre total de 72 mesures.

A noter que les échéances de mesures, donnant lieu soit à une reconduction de l'accompagnement, soit à un arrêt, demandent un travail d'évaluation important. Les périodes d'admissions sont également des périodes denses, notamment concernant l'accompagnement des jeunes issus du dispositif d'accueil des MIE, pour qui les démarches administratives constituent une priorité qui s'avère très chronophages. Nous notons également une recrudescence de jeunes bénéficiant d'une reconnaissance de handicap avec une orientation vers le milieu protégé, pour qui se pose régulièrement la question de leur possible autonomie dans la gestion du budget, dans la compréhension des démarches à accomplir...

## Activité mensuelle

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL.
Présents au 1 <sup>er</sup> du mois	20	21	23	28	29	29	29	30	27	24	26	28	
Renouvellements	1	2	0	2	3	1	2	3	2	4	1	1	22
Entrées	2	6	5	3	2	1	2	0	2	3	3	1	30
Sorties	1	4	0	2	2	1	1	3	5	1	1	3	24

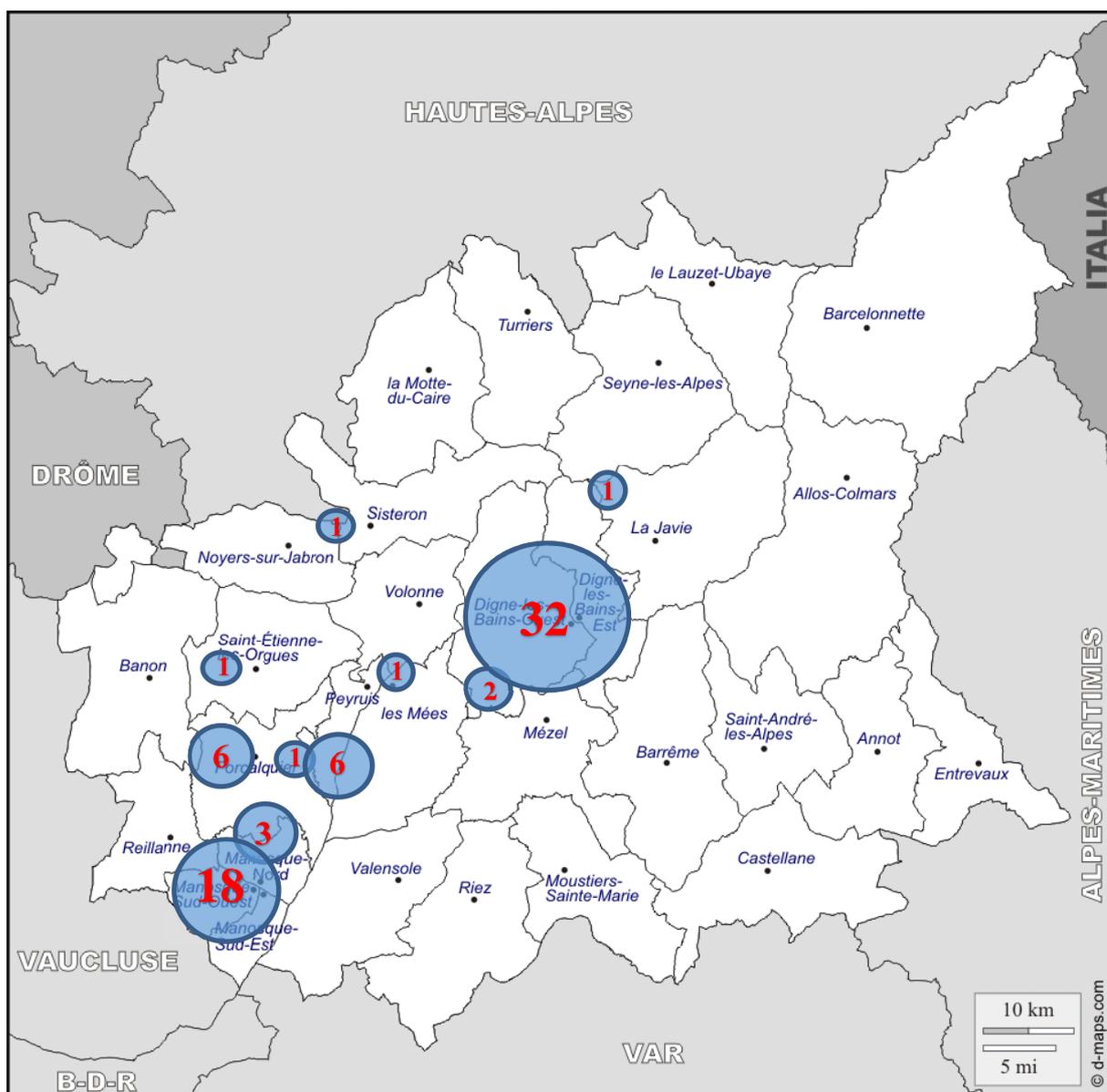
## Âges et sexes des jeunes suivis

Âges	18	19	20	21	22	23	24	25	26	<b>TOTAL</b>
Garçons	1	9	9	3	11	3	4	1	1	42
Filles	2	3	6	3	3	6	4	3	0	30
<b>Total</b>	3	12	15	6	13	9	8	4	1	<b>72</b>

Constats :

- Les 19/22 ans sont les plus représentés : 65% ;
- Les garçons sont plus représentatifs (42 garçons contre 30 filles) ;
- Les garçons représentent 58% et les filles représentent 42%.

## Origine d'habitation des jeunes



### Constats :

- Les villes de Digne-les-Bains et de Manosque représentent quasiment 70%,
- La ville de Digne-les-Bains représente 44%,
- La ville de Manosque représente 25%,

La zone d'intervention se situe quasi-exclusivement sur le quart Sud-Ouest du département, qui est également celui qui concentre la plus forte densité de population. Pour autant, on peut s'interroger sur la probable existence de jeunes vivant sur des territoires plus éloignés des deux villes principales du département, pour qui l'isolement géographique ne peut que renforcer les difficultés. L'INSEE<sup>1</sup> indique une population totale sur les cantons de Castellane, Seyne et Barcelonnette de 25 890 personnes, soit 16 % de la population du département, ce qui pourrait représenter en proportion une dizaine de jeunes susceptibles de réunir les conditions nécessaires à la mise en place d'un accompagnement. Il serait intéressant d'analyser les raisons (surement multiples) qui les font sur ces territoires passer à côté des dispositifs permettant dans un premier temps de les identifier, et, le cas échéant, de les accompagner.

## Services instructeurs

### *Mission Locale : 13*

Digne les Bains : 8  
Manosque : 3  
Forcalquier : 1  
Oraison : 1

### *CMS : 8*

Digne les Bains : 1  
Manosque : 1  
Riez/Oraison : 3  
Forcalquier : 1  
Châteaux-Arnoux St Auban : 2

### *ADSEA 04 : 9*

Digne les Bains : 7  
Manosque : 3

### *Renouvellements : 22*

Digne les Bains : 12  
Manosque : 5  
Forcalquier : 2  
Oraison : 2

### Constats :

- Baisse importante (40 %) des dossiers instruits par la **Mission Locale**,
- Maintien du nombre des dossiers instruits par les **CMS**,
- Légère baisse (20 %) des dossiers instruits par les services de l'**ADSEA 04**,

<sup>1</sup> INSEE, Recensement de la population, Populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## Regard de l'accompagnateur social

### Tableaux : observations des sorties en 2015 sur le logement et l'activité

Tableaux construits à partir de 24 jeunes dont l'accompagnement a pris fin en 2015.

### Répartition par types d'hébergement

- Hébergement d'urgence (HU) (CHRS, abri de nuit, ami) : public en errance
- Hébergé par la famille (père, mère...)
- Locataire (parc privé ou résidence sociale)
- Autres (hospitalisation, détention...)

Hébergement	Entrée	sortie
d'urgence (HU)	09	HU : 1 HF : 0 L : 8 A : 0
Famille (HF)	10	HU : 0 HF : 7 L : 3 A : 0
Locataire (L)	05	HU : 0 HF : 1 L : 4 A : 0
Autres (A)	0	HU : 0 HF : 0 L : 0 A : 0

	Sorties globales
d'urgence	1
Famille	8
Locataire	17
autres	0

## Répartition selon l'activité

	Entrée	sortie
Sans emploi (SA)	20	SA : 7 CDD : 8 CDI : 2 FA : 3 Sco : 0
Emploi : CDD CDI	01 00	SA : 0 CDD : 0 CDI : 0 FA : 1 Sco : 0
Formation adulte (FA)	03	SA : 2 CDD : 1 CDI : 0 FA : 0 Sco : 0
Scolaire/étudiant (Sco)	00	SA : 0 CDD : 0 CDI : 0 FA : 0 Sco : 0

	Sorties globales
Sans emploi	09
Emploi :	11
Formation adulte	04
Scolaire/étudiant	00

Cette année nous observons une forte proportion de jeunes sans logement en début d'accompagnement. Les principales causes de cette précarité sont en partie dû à un isolement familiale et une absence complète de ressources.

La grande majorité des jeunes sont sans emploi, les entrées en formation adultes ou les CDD permettent de grandement faciliter l'accès au logement. Ces jeunes prétendent généralement aux aides aux logements ce qui rend possible d'accéder à un logement dans le parc privé. Mais cet accès au logement réglé reste l'enjeu du maintien dans le logement sachant que les ressources sont souvent instables.

Les jeunes étant peu qualifié, les projets professionnels sont en général orientés sur de la formation qualifiante ouvrant droit à une rémunération. La forme d'emploi la plus courante est le CDD (intérim, contrat aidé, alternance). Les 2 jeunes bénéficiant d'un CDI sont dans des emplois peu qualifié (nettoyage industriel et restauration rapide) qui souvent sont un tremplin dans la vie active mais d'une durée finalement réduite (6 à 12 mois).

L'augmentation importante du nombre de mesures renouvelées (pour certaines jusqu'à 2 ou 3 reprises) ces dernières années témoigne de la lourdeur des difficultés rencontrées et du temps nécessaire pour créer les conditions permettant au jeune d'envisager sereinement la fin de l'accompagnement.

La forme atypique et polymorphe de cet accompagnement, inspirée directement du travail en milieu ouvert dont l'ADSEA a fait sa marque de fabrique depuis plus de 50 ans, répond aux particularités d'un public en constante évolution et d'un territoire qui, s'il réunit beaucoup d'atouts lorsque tout va bien, peut rapidement constituer un obstacle de plus lorsque les difficultés s'accumulent et que l'on est fragilisé. Une présence constante, des rencontres régulières, une relation de confiance et, pour certain, une forme d'attachement, sont autant d'ingrédients qui peuvent s'avérer décisifs à un âge ou l'entourage, qui a encore un rôle essentiel à jouer, fait défaut. Si nous assistons à des échecs, si le temps administratif n'est pas toujours en phase avec l'impatience et l'exigence d'immédiateté que peuvent revendiquer certains jeunes, nous sommes également les témoins de belles victoires.

En 2016, le Service d'Accompagnement Social continuera à être souple, adaptable et mobile au bénéfice des jeunes de 18/25 ans. Au-delà de la mission qui nous est confiée, l'évolution du public accompagné nous invite également à réfléchir à de nouvelles pratiques, à de nouveaux partenariats.

Nous y mettrons l'énergie nécessaire.

François BOUYALA  
Chef de service

# LA MÉDIATION SOCIO-ÉDUCATIVE

## Activité de la médiation socio-éducative

### Le Programme Régional de Médiation Sociale et Educative

Le Programme Régional de Médiation Sociale et Educative (PPRMS), piloté depuis 2013 par le Conseil Régional PACA et porté par l'ADSEA 04 dans les Alpes de Haute Provence, poursuit deux objectifs principaux qu'il appartient à l'employeur que nous sommes de concilier : le dispositif doit permettre en effet de *favoriser l'accès à l'insertion professionnelle pérenne des jeunes*, par l'embauche de jeunes répondant aux critères du Contrat d'Avenir, et *d'assurer l'interface socio-éducative entre les lycéens et leur environnement* en assurant une présence sociale aux abords des lycées identifiés par la Région comme prioritaires.

Les médiateurs recrutés dans ce cadre ont donc pour mission de prévenir les actes de violence, les incivilités et de recréer du lien entre les lycéens ou les jeunes non lycéens et les institutions en fonction de leurs besoins en terme de santé, de loisirs, d'informations générales. Pour ce faire, les médiateurs sont en lien régulier avec les CPE des lycées. Le programme prévoit par ailleurs qu'ils s'engagent à suivre la formation préparant sur deux ans à l'obtention du Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur.

C'est dans ce contexte que l'ADSEA 04 s'est vu dotée en avril 2014, après avoir répondu à l'appel à projet émis par la Région, de 4 postes de médiateurs chargés d'intervenir aux abords des lycées de Manosque et de Digne. Trois d'entre eux ont intégré en septembre 2014 la formation moniteur éducateur dispensée par l'IMF à Marseille, le quatrième l'ayant intégré pour sa part en septembre 2015.

Le PRMSE prévoyait une phase de démarrage et une phase d'extension. Nous avons obtenu en fin d'année le doublement des effectifs et 4 personnes seront recrutées très prochainement afin de permettre l'intervention de 4 médiateurs sur Manosque, 2 sur Digne et d'intégrer le Lycée Paul Arène à Sisteron dans le dispositif en y positionnant 2 médiateurs.

Ce programme, initialement construit sur 3 années (2013-2016), a fait l'objet d'une évaluation en novembre 2015 qui fait état des bénéfices qu'il a produit et des axes d'amélioration à envisager en cas de reconduction. Nous n'avons à ce jour pas d'information concernant sa pérennisation mais sommes assurés de pouvoir accompagner les 8 personnes composant le service jusqu'au terme de leur Contrat d'Avenir.

### Le Service de Médiation Sociale et Educative de l'ADSEA 04

L'ADSEA s'est fortement mobilisée pour répondre aux objectifs de ce programme. Deux éducateurs spécialisés se sont portés volontaires pour assurer le tutorat des médiateurs,

et le service de Prévention Spécialisée les a accueillis durant les vacances scolaires d'été afin qu'ils s'approprient les techniques utilisées par les « éducateurs de rue ». Deux d'entre eux ont pu bénéficier d'une période de stage au sein des services de Trait d'Union, leur permettant d'appréhender l'univers de la médiation familiale. L'équipe dans son ensemble a également participé à tous les évènements associatifs (Rencontres interservices, 50 ans de l'ADSEA, Assemblée Générale...).

## **L'équipe des médiateurs**

Trois des quatre médiateurs sont en deuxième année de formation ME. Ils se présenteront à l'examen final en juin 2016. Le quatrième, ayant été recruté plus tard, est en première année.

**Nouveauté 2016** : l'équipe va voir doubler ses effectifs en janvier, et sera encadrée par un chef de service à mi-temps.

## **Les lieux d'intervention**

### **Pour l'équipe de Digne-les-Bains**

- Lycée des métiers Beau de Rochas
- Lycée Alexandra David Néel
- Lycée P Gilles De Gennes

### **Pour l'équipe de Manosque**

- Lycée Les Iscles
- Lycée F.Escanglon
- Lycée des Métiers Louis Martin Bret

### **Pour l'équipe de Sisteron (à partir de janvier 2016)**

- Cité Scolaire Paul Arène

## **Une deuxième année de fonctionnement**

L'année 2015 aura été celle de la consolidation du dispositif. La plupart des établissements ont signé une convention avec l'ADSEA précisant les modalités

d'intervention et les engagements réciproques. Les médiateurs connaissent désormais l'ensemble des personnels de vie scolaire des différents lycées et sont identifiés et sollicités par les lycéens, trouvant ainsi du sens au travail des premiers mois, parfois décourageant, ou leurs tâches principales consistaient à observer et essayer d'établir des contacts avec des jeunes qui ne les connaissaient pas. Les stages au sein des services de l'ADSEA, leurs expériences et le travail d'équipe leur permettent d'être désormais davantage aguerris et réactifs. Leur connaissance des partenaires des territoires va également en augmentant et leur contribution à divers projets interinstitutionnels favorise l'orientation des lycéens lorsque celle-ci s'avère nécessaire.

Les trois premiers médiateurs embauchés ont effectué leur stage long dans le secteur du médico-social. Chacun témoigne de l'intérêt de ce stage qui leur a permis de découvrir (ou de retrouver) le secteur du handicap ; ils ont pu faire durant ce stage des liens avec certains domaines de la formation que la médiation socio-éducative ne leur permet pas d'expérimenter.

Le quatrième médiateur a réussi les l'épreuves de sélection et a lui aussi intégré l'IMF à Marseille en septembre.

## Perspectives

L'année 2016 sera l'année de l'extension du service et de sa structuration.

L'équipe passe en effet de 4 à 8 médiateurs à compter de janvier. Un chef de service est recruté à 0,5 ETP pour en assurer l'encadrement. Des locaux vont être loués à Sisteron, permettant la mise en place du dispositif sur le lycée Paul Arène. Ces locaux deviendront également les locaux de l'équipe départementale qui s'y réunira régulièrement, pourra recevoir des partenaires et bénéficier de temps d'analyse de la pratique. Ces nouveaux moyens rendent davantage encore nécessaire l'élaboration d'un projet de service qui définira, outre les objectifs, les modalités d'action et les outils d'évaluation du service. Ce service, par sa double mission, a également l'ambition de permettre aux médiateurs de bénéficier, durant toute la durée de leur contrat, de périodes d'immersion au sein d'associations partenaires, renforçant ainsi leur expérience et augmentant leur chances d'insertion à l'issue du contrat. Ce dispositif sera à l'œuvre dès l'été 2016.

L'ADSEA s'est engagé avec conviction dans ce Programme Régional de Médiation Socio-Educative qui correspond en tous points à son projet associatif et à son savoir-faire. Nous ambitionnons donc de poursuivre cette action, voire la développer, dans l'hypothèse où elle serait reconduite.

François BOUYALA  
Chef de services

**AIDE AU TRAVAIL**  
**PERSONNEL**  
**DE L'ENFANT**

## L'équipe ATPE

- Une animatrice adjointe à trois quart temps.
- un volontaire en service civique à 30h
- Trente bénévoles qui effectuent un minimum d'une ou deux heures et par semaine et par enfant.

## Les secteurs d'intervention

L'activité s'est déroulée à Manosque et quelques communes proches.

## Le cadre d'intervention

En agissant à l'ATPE, l'intervenant devient membre bénévole de l'ADSEA et doit, dans le respect de la neutralité philosophique, religieuse et politique, s'abstenir de toute forme de discrimination.

La famille bénéficie d'une intervention à domicile ou dans nos locaux, sans contrepartie financière. Elle s'engage à respecter les règles de fonctionnement établies mutuellement (signature d'un contrat moral).

## Les objectifs

L'ensemble des actions de l'ATPE est destiné en priorité aux enfants issus de milieux défavorisés, et par extension à leur famille, dans le suivi de la scolarité.

### *Objectifs généraux :*

Les salariés et les bénévoles contribuent :

- au développement personnel de l'enfant,
- à sa valorisation,
- à sa socialisation,
- à la responsabilisation de la famille.

### *Objectifs spécifiques :*

- Créer les conditions favorables à l'acquisition des savoirs (Organisation, méthodologie...),
- Travailler sur les apprentissages,

- Conduire à un minimum d'autonomie,
- Favoriser la communication au sein de la famille.

## Les bénévoles

La tâche de l'accompagnateur exige une compétence fondée sur l'expérience et notamment une bonne connaissance de l'environnement social et culturel.

Son intervention est définie dans le cadre de la charte de l'accompagnement scolaire à laquelle il adhère. Il ne se limite pas à une aide aux devoirs et à des méthodes mais à une réflexion sur les outils propres à chacun.

Mais son rôle ne se limite pas à cela.

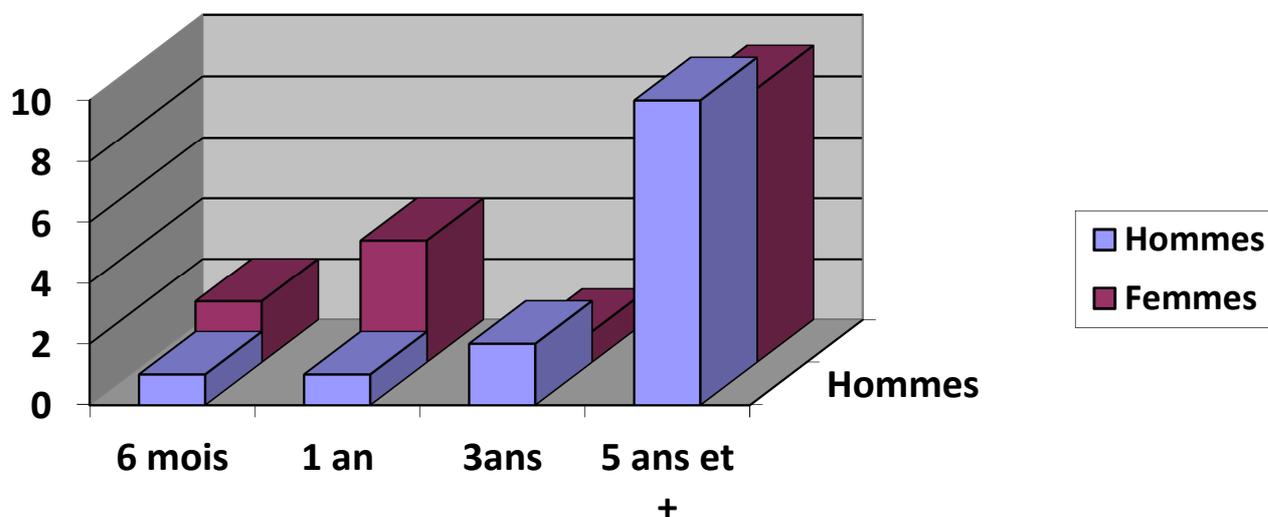
Il peut être la personne ressource qui favorisera la réconciliation des enfants avec la réussite scolaire et sociale.

Par ailleurs, l'association lui apporte le cadre et la structure dont il a besoin afin qu'il ne s'isole pas avec la problématique d'une famille. Nous lui donnons les moyens de s'exprimer, de relativiser et de travailler avec nous sur des objectifs définis.

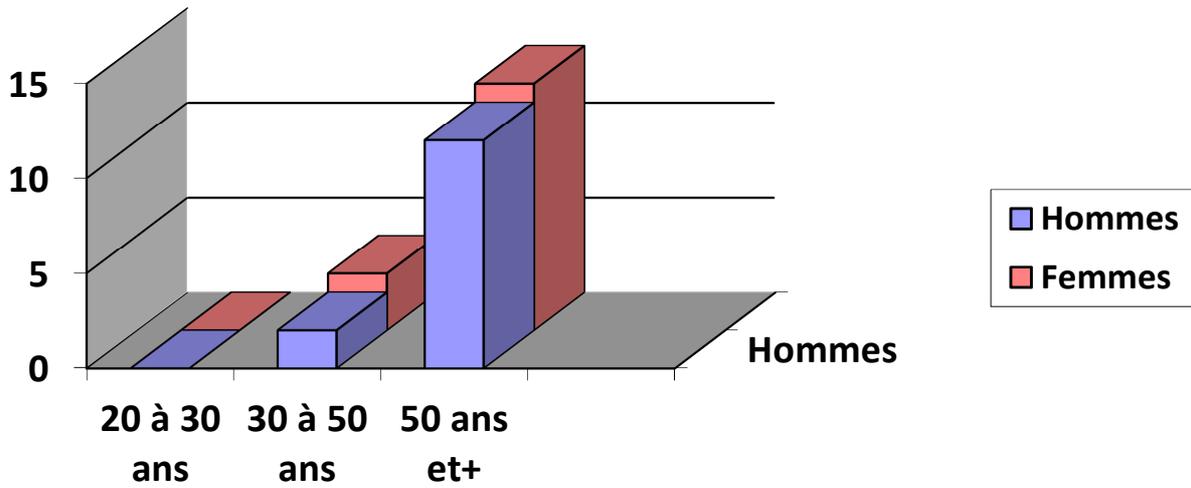
Son action n'a de sens que si elle est porteuse de perspectives de "réussite" et si elle permet d'avoir un autre regard sur le parcours scolaire de l'enfant.

Enfin, le bénévole ne manque pas d'associer les parents dans la scolarité de leur enfant, de construire avec eux un projet dans lequel ils seront acteurs et pas seulement destinataires.

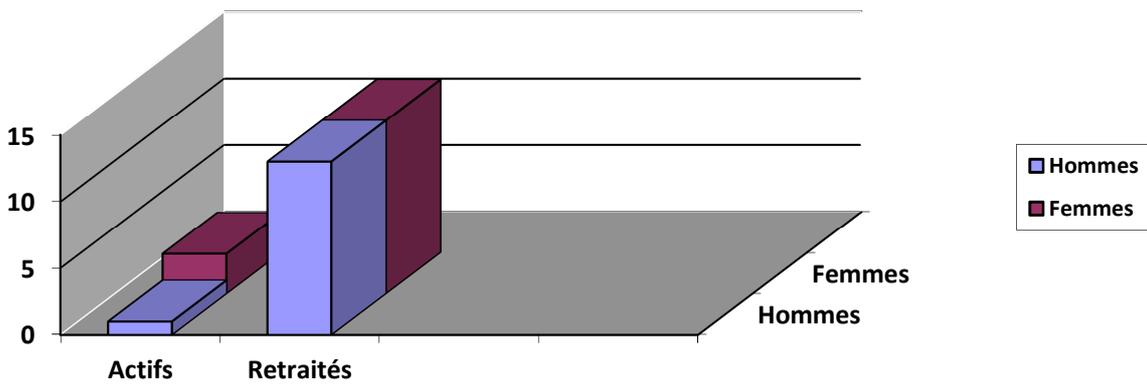
### ANCIENNETE DES 30 BENEVOLES



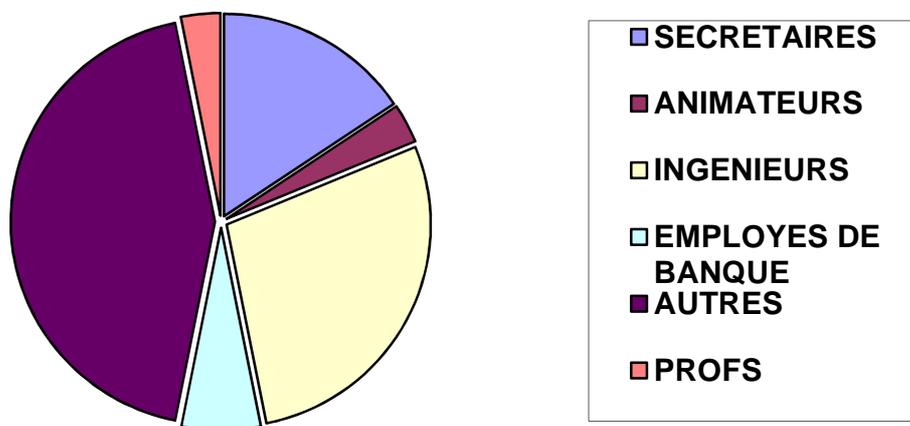
### MOYENNE D'AGES



### SITUATIONS



### PROFESSIONS



## Le public

Nos interventions concernent entre autres :

- les familles dont les enfants sont les plus fragilisés à cause des différences de culture et de langue,
- les enfants d'autres types de familles qui rencontrent des difficultés sur le plan de l'emploi et dont le chômage prolongé entraîne un processus de désocialisation,
- les enfants dont les deux parents travaillent,
- les familles monoparentales très isolées dans leur problématique.

Majoritairement, ces foyers vivent dans des conditions précaires compte tenu du faible nombre d'actifs.

Cette action s'adresse donc à une population vivant dans des conditions peu propices à l'apprentissage scolaire et donc menacée de rupture avec l'école ou s'inscrivant dans une marginalisation sociale pour certains.

Des situations autres (moins aiguës), font l'objet de toute notre attention, surtout lorsqu'il y a rupture entre l'un des parents et l'enfant, notamment dans la période de l'adolescence.

Divorce, séparation et décès amènent dans nos locaux le parent confronté à une foule de problèmes dont l'enfant est au centre des préoccupations. Celui-ci manifeste son mal-être par des difficultés scolaires, voire un échec scolaire notoire ou des problèmes de comportement.

Notre souci est d'aider les enfants de milieux défavorisés en priorité, en considérant que ce dispositif concerne une large population désavantagée sur le plan économique, social et culturel.

Une partie du salut scolaire de ces enfants est quelque part lié à un membre de la famille ou à un ami sur lequel ils peuvent s'appuyer. En effet, l'absence de référent dans ce registre pénalise inévitablement leur parcours.

Notre action s'oriente vers des enfants scolarisés du CP à la Terminale.

Nous comptabilisons, chaque année, de nombreuses demandes dans le registre des apprentissages (lecture, écriture...).

Les autres attentes sont diverses et dénotent chez certains jeunes un retard très enraciné où toutes les matières sont carencées par les manques d'assimilation. Ceci se révèle notamment à l'entrée du collège, compte tenu des demandes pressantes des élèves de 6<sup>ème</sup>.

Viennent ensuite les lycéens dont l'objectif à court terme est le Bac, leur demande se limitant à la matière déficiente à soutenir.

En résumé les demandes implicites ou explicites qui motivent ce soutien ont, très souvent, pour origine un manque de confiance en soi, d'attention dispersée, de manque d'intérêt, d'absence de sens.

Nous travaillons sur ces différents champs, en prenant en compte l'enfant dans sa globalité et en s'abstenant d'un regard réducteur sur l'élève en difficulté, ce qui cloisonnerait notre type d'aide.

## Les enfants

**30 BENEVOLES + 1 INTERVENANT POUR 140 ENFANTS**

*PRIMAIRE : 60*

CP:	CE1 :	CE2 :	CM1 :	CM2 :
8	8	15	10	20

*COLLEGE : 68*

6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
21	15	19	13

*LYCEE : 12*

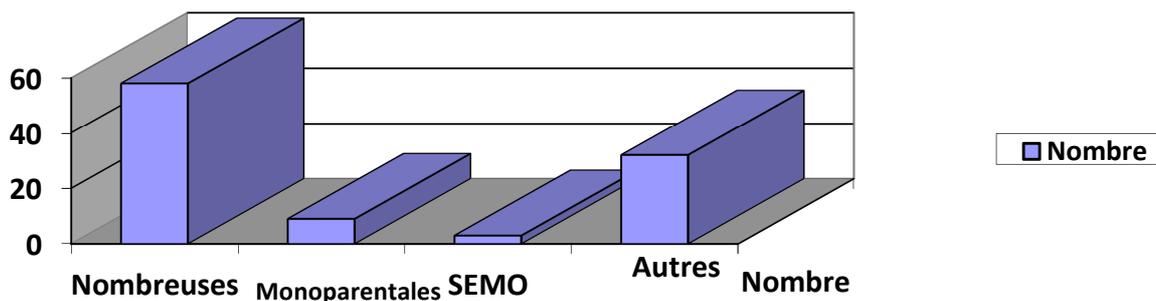
Seconde	Première	Terminale
3	7	2

*\* 15 enfants en attente*

## Les familles

Elles sont au nombre de 90

- Familles nombreuses : 60
- Familles monoparentales : 16
- Familles bénéficiant d'une mesure SEMO : 6
- Autres (1 ou 2 enfants) : 30



## Les ateliers

Ils sont ouverts tous les jours avec la possibilité de travailler sur les ordinateurs.

Nous disposons de plusieurs logiciels et de l'accès à internet. Nous proposons au-delà du soutien scolaire, des activités pédagogiques sous forme ludique.

### L'atelier Mathématique et Divers :

- |  |   |
|--|---|
| ➤ Le lundi de 14h à 18h30. (niveau collège)<br>20 jeunes aidés | ➤ Le mercredi de 16h à 18h30 (niveau<br>primaire)<br>22 jeunes aidés            |
| ➤ Le mardi de 14h à 18h30 (niveau collège)<br>20 jeunes aidés  | ➤ le jeudi de 14h à 18h30 (niveau<br>primaire et collège)<br>10 jeunes aidés    |
| ➤ Le mercredi de 9h à 12h (primaire)<br>6 jeunes aidés         | ➤ le vendredi de 14h à 18h30 (niveau<br>collège et primaire)<br>14 jeunes aidés |
| ➤ le mercredi de 12h à 16h (niveau lycée)<br>8 jeunes aidés    |   |

## **Les moyens**

### **Supports pédagogiques :**

Pour l'apprentissage de la lecture, outre les livres de la méthode LEO et LEA, nous avons maintenant les CD-ROM. Nous entrons donc dans une dimension beaucoup plus ludique, ce qui a beaucoup de succès auprès de notre jeune public.

Nous utilisons indépendamment des livres scolaires, différents cahiers d'exercices, maths et français, cahiers de vacances.....ainsi nous varions les supports, autant que cela se peut afin de susciter l'intérêt chez les jeunes suivis.

### **Formation des bénévoles**

Nous avons proposé dans un premier temps, une formation commune aux différentes structures d'accompagnement à la scolarité du département.

Première intervention d'une neuropsychologue Delphine MAZON le matin et l'après-midi intervention de Muriel MASSON, enseignante. Cette journée de formation s'est déroulée à Ste TULLE.

Les débats ont été orientés sur le thème « Les différents profils d'intelligence »

Dans un second temps, une conférence de Jean EPSTEIN, psychologue, sur « l'estime de soi chez l'enfant » le Samedi suivant à Manosque.

### **Régulation**

La réunion de service, avec le Directeur Général, a lieu tous les deux mois.

Elle a pour objet d'étudier tous les nouveaux projets, l'organisation du service, d'éventuels problèmes rencontrés qu'ils soient administratifs, logistiques ou éducatifs.

### **La régulation de l'action**

#### **Les familles**

La coordinatrice fait un bilan trimestriel avec le bénévole, l'enfant et la famille au domicile de cette dernière. Le contenu porte sur l'évaluation du comportement et des résultats scolaires de l'enfant accompagné.

Cette rencontre permet de faire le point sur l'action en place. Chacun s'exprime sur ses observations, ses attentes, les difficultés rencontrées. Cela nous permet de nous recentrer éventuellement sur des objectifs plus spécifiques.

A cette occasion la coordinatrice rappelle, si besoin est, le cadre et les limites de notre intervention et ce en faisant référence au contrat d'engagement signé mutuellement lors de la mise en place de l'action.

Cette démarche permet de réguler l'accompagnement scolaire et de favoriser la communication entre les personnes concernées.

### **Les partenaires**

Le lien entre les institutions et les professionnels qui interviennent auprès des enfants (psychologues, orthophonistes, assistantes sociales, éducateurs, professeurs) est assuré par la coordinatrice.

Des rencontres sont organisées en cours d'année afin d'échanger des informations et pouvoir articuler au mieux nos prises en charge.

### **Les bénévoles**

Indépendamment des rencontres formelles et informelles avec la coordinatrice, des réunions sont proposées en cours d'année ainsi que des formations. Ces actions ont principalement une fonction régulatrice.

### **Les partenaires**

#### **L'éducation Nationale**

Les chefs d'établissement connaissent notre dispositif. Ils font appel à nous, ou nous envoient des familles.

Nous rencontrons les professeurs, au moins une fois, avec les bénévoles et les familles afin de faire le point sur l'enfant suivi. Cela nous permet de définir l'orientation du soutien.

Au niveau du collège, nous traitons avec les assistantes sociales scolaires, les Conseillères d'Education, etc....

#### **Les travailleurs sociaux**

##### ***Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) :***

Les assistantes sociales nous interpellent quand elles repèrent, dans les familles, des difficultés liées à la scolarité.

Nous sommes parfois appelées à travailler conjointement sur certaines situations.

##### ***Le service d'Aide Educative en Milieu Ouvert (SEMO) :***

Les éducateurs font appel à nous afin d'apporter une réponse complémentaire à leur prise en charge. Cependant, nous ne pouvons pas satisfaire à toutes les demandes en raison de la complexité de certains cas.

### ***Le CADA (centre d'accueil pour les demandeurs d'asile) :***

Le CADA nous interpelle pour des aides à l'alphabétisation concernant des enfants et jeunes nouvellement arrivés en France. Une convention a été signée en 2008.

### ***L'UDAF, CCAS Sainte Tulle, Centre Social Château Arnoux...***

Ces associations proposent sur d'autres secteurs des actions similaires aux nôtres. Nous travaillons ensemble sur les projets formation et leurs mises en place.

### ***La prévention spécialisée***

Des éducateurs spécialisés interviennent dans nos locaux, afin de présenter les différentes actions menées dans les quartiers et autres.

## **Les Financeurs**

- Etat
- Région
- Conseil Général
- Municipalité de Manosque
- CAF
- DDASS
- FASIL

## **Conclusion**

Nous avons maintenu, cette année, l'effectif des bénévoles, de ce fait, le nombre d'enfants suivis a été sensiblement supérieur.

Nous notons l'importante implication des bénévoles qui interviennent plusieurs fois par semaine et plusieurs heures consécutives.

Nous espérons maintenir le dispositif et le développer si de nouveaux bénévoles se présentent. Certes la conjoncture n'est pas très favorable et n'incite pas les intervenants à se rendre dans les quartiers...Nous portons, tout de même, un regard optimiste sur les actions menées.

Catherine MAURIN

Monitrice adjointe animation au service ATPE

# **LE SERVICE TRAIT D'UNION**

**LA MÉDIATION FAMILIALE**

**L'ESPACE RENCONTRE**

**L'ÉCOUTE PARENTS**

## La Médiation familiale

### Lieux d'exercice et amplitude horaire

#### Lieux

Le Service de Médiation familiale a été assuré, pour tout le département, dans les locaux de l'Association :

A Manosque 5 bis, boulevard Elémir Bourges, et dans les locaux du Palais de Justice (gratuitement mis à disposition par la Cour d'Appel d'Aix en Provence)

A Digne, dans les locaux de l'Espace Famille, 10, Av. des Thermes, quartier du Pigeonnier-Barbejas

#### Amplitude horaire

Les médiatrices ont exercé sur rendez-vous, du lundi au vendredi, à la convenance des usagers, souvent en dehors des horaires d'ouverture de la structure au personnel (de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h)

### Bilan Quantitatif

#### Nombre de médiations familiales

- 93 (84 en 2014) mesures de médiations terminées en 2015 dont 36 (38 en 2014) judiciaires.
- 107 (104 en 2014) mesures au total, dont 14 (21 en 2014) en cours au 31/12/15.

La quantité de mesures réalisées cette année dépasse à nouveau largement le quota minimum de médiations correspondant à un temps plein de médiatrice familiale, imposé par la CNAF. En effet, 1 temps Plein (ETP) correspond à un minimum de 40 à 50 médiations terminées et en cours. L'augmentation des mesures de médiations familiales se confirme à nouveau cette année.

#### Nombre de séances

- **207** (207 en 2014) entretiens d'information préalables
- **200** (229 en 2014) séances de médiation

Soit **407** (436 en 2014) séances au total, ce qui est supérieur au quota minimum CNAF (320 séances pour 1 ETP).

## Durée des médiations familiales

- 12 mesures sur un total de 93 (13%) ont été réalisées en maximum 3 mois.
- 29 mesures sur un total de 84 en 2014 = 34.50%
- 23 mesures ont duré entre 3 et 6 mois (25%)
- 14 mesures sur un total de 93 en 2014 ont duré entre 3 et 6 mois (17%)

## PERSONNEL

Le service de médiation familiale a été assuré cette année, par deux médiatrices familiales, (chacune à temps partiel pour l'équivalent de 1,10 temps plein), une coordinatrice (qui assure l'organisation des réunions d'équipe et la liaison avec la gestion administrative et la direction), ainsi qu'une secrétaire **écoutante**, responsable de :

- l'accueil téléphonique (qui peut durer jusqu'à 20 minutes avec un usager),
- la rédaction et l'actualisation de fiches et registres,
- la conception et mise à jour de tableaux statistiques,
- l'information-orientation,
- la rédaction et de l'envoi des courriers,
- la tenue de l'agenda général et du cahier de liaison,
- la création d'un dossier par famille, classement et suivi, archivages, facturation des aides juridictionnelles auprès de la Cour d'Appel,
- des courriers adressés aux familles, et au JAF. (154 (170 en 2014) courriers adressés aux familles, 65 (93 en 2014) courriers adressés au JAF).

Ainsi que des demandes de médiation qui ne sont pas suivies d'entretiens avec les médiatrices (**49** en 2015 pour 103 environ en 2014) **non** comptabilisées dans les statistiques.

Elle a participé en outre, à 9 (6 en 2014) supervisions et 21 réunions d'équipe.

Les médiatrices familiales quant à elles, ont également participé aux 21 réunions d'équipe. Certains rendez-vous sont posés et non honorés, alors que la médiatrice a préparé l'entretien.

## Bilan Qualitatif

### Typologie des situations

Comme les années passées, 87 % (93% en 2014) des situations reçues ont concerné des conflits liés à un divorce ou une séparation (pendant ou après).

- **4%** des situations reçues ont concerné des conflits en intergénérationnel : grands-parents/parents ou parents/ jeunes adultes. (8% en 2014)

## Issues

- 91 % (86% en 2014) des situations ont abouti à des accords, au moins oraux ou sur des avancées significatives dans l'apaisement du conflit (19 (13 en 2014) accords écrits, 66 (56 en 2014) accords oraux, 1 (2 en 2014) apaisements).
- Les 9% restantes ont été interrompues sans aboutir, soit par les parties, soit par la médiatrice familiale. Comme les années passées, nous constatons à nouveau une **forte** augmentation des situations de violences conjugales rendant le travail des médiatrices difficile voire impossible (nécessité d'adapter notre pratique par exemple en recevant les participants individuellement tout au long du processus).

## Bilan des enquêtes satisfaction 2015

### Résultats du dépouillement des 50 questionnaires d'évaluation récoltés

	Très satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Somme colonnes 1 et 2	Plutôt insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion
Coordonnées faciles à se procurer	24 = 48%	16=32%	80%	3=6%		7=14%
Service facilement joignable	25=50%	14=28%	78%	5=10%		6=12%
Qualité de l'accueil téléphonique	26=52%	17=34%	86%	1=2%		6=12%
Qualité des professionnels	36=72%	12=24%	96%	1=2%		1=2%
Capacité d'écoute	38=76%	11=22%	98%	1=2%		
Efficacité de l'aide apportée (rétablissement dialogue, résolution de conflit, etc.)	27=54%	19=38%	92%	2=4%		2=4%
Avons-nous répondu à vos attentes ?	29=58%	17=34%	92%	1=2%	1=2%	2=4%

### Vos suggestions pour améliorer le service :

Réponses rares. Il y a eu deux « parfait » ; 3 « RAS » ; Puis les suggestions suivantes : plus grande amplitude des horaires de l'accueil téléphonique ; coordonnées sur internet floues ; afficher les

horaires et l'adresse du siège au Palais de justice (a été fait depuis mais à la main) ; être au courant du tarif des séances avant de venir.

### **Les améliorations du recueil des évaluations prévues pour 2016 :**

Les médiatrices familiales continueront à inviter les personnes à remplir ce document sur place, notamment à Digne. Une des difficultés dans ce recueil concerne les situations qui s'arrêtent sans que les personnes soient présentes (arrêt annoncé par téléphone, par courrier électronique, ou personnes ne donnant plus de nouvelles, ou reportant indéfiniment les rendez-vous, etc.).

### **Formations, Supervisions et analyses de la pratique**

En 2015 la formation continue a été assurée dans le service.

Des journées ponctuelles de formation/conférences ont été suivies, sur différents thèmes liés à la médiation familiale.

« Regards croisés sur le maintien des relations familiales »

Le service a bénéficié de 2 (7 en 2014) analyses de la pratique, 9 (6 en 2014) supervisions et a participé à 3 réunions de réseaux de l'Association Pour la Médiation Familiale

### **Promotion de la médiation familiale**

Dans le cadre de la semaine des familles organisée par le Reaap 04 en octobre, nous avons réalisé des portes ouvertes sur nos deux antennes : Digne et Manosque.

Comme les années passées les autres moyens d'information ont été :

- les vidéos débats réalisés dans le cadre de l'action « Ecoute Parents »,
- Les forums des associations de Digne et « Enfance famille culture » de Manosque.
- Des supports : plaquettes et affiches à franges ont été distribuées dans le département à l'occasion de nos déplacements et rencontres de partenaires

### **Partenariats**

Nous avons collaboré en 2015, comme auparavant, avec nombre de partenaires dont le but poursuivi va dans la même direction que le nôtre, soit l'aide à la parentalité, sous quelque forme que ce soit. Les principaux sont : la CAF 04, le Juge aux affaires familiales, le CIDFF, le CDAD, l'UDAF, le CMS de Manosque, le REAAP 04, l'UDAF, le REAAP 04, etc. Que les partenaires non cités ici nous en excusent.

### **Conclusion**

Cette année 2015 poursuit l'évolution positive de notre service, tant en quantité qu'en qualité :

- En ce qui concerne la quantité, nous avons à nouveau réalisé plus du double de médiations familiales pour un équivalent temps plein.
- Le résultat des enquêtes de satisfaction demeure encourageant.

## Projets 2016

- Maintenir voire améliorer la qualité de notre service encore et toujours.
- Assurer avec qualité le travail lié à la nette augmentation des mesures judiciaires et spontanées grâce à l'embauche d'un médiateur familial. Cette augmentation du temps de travail permettrait aux salariés de réaliser aussi les autres volets de la médiation familiale : la promotion du métier, plus de disponibilité pour les lectures et la formation
- Continuer à élargir notre champ d'application en proposant des médiations adolescents/parents en vue de la résolution des conflits intrafamiliaux notamment les ruptures de relation.
- Elargir la zone géographique de nos interventions, en intervenant dans d'autres structures.
- Mise en place d'une nouvelle action : **la médiation pénale à caractère familial** :

Dans le cadre d'une situation familiale compliquée et conflictuelle, les personnes peuvent être néanmoins contraints à des relations durables, en particulier afin d'appréhender la situation des enfants.

Dans le domaine du contentieux familial : les abandons de famille (non-paiement de pensions alimentaires), les non présentations d'enfant (refus de respecter le temps d'hébergement de l'autre parent) une médiation pénale à caractère familiale, peut permettre un règlement plus rapide, plus apaisé ou plus pérenne de la situation.

Il y a lieu de préciser que la médiation pénale se distingue profondément de la médiation familiale. En effet, la médiation familiale est un processus qui n'est pas nécessairement lié à une procédure judiciaire et n'œuvre pas pour la réparation de la victime, mais vise à amener les parties à renouer le dialogue en vue de favoriser la recherche de solutions amiables en ce qui concerne notamment l'organisation de leur vie séparée ou les modalités d'exercice de l'autorité parentale sur les enfants.

## Espace rencontres

### Lieux d'exercice, amplitude horaire et nombre de journées.

#### En 2015, Trait d'Union a accueilli en Espace Rencontre :

- **A Manosque** : tous les mercredis ; les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> samedis du mois de 10h15 à 17h45 ; 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> dimanches de 11h30 à 15h30.
- **A Digne** : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>èmes</sup> mercredis de 10h15 à 17h45, les 2<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> samedis du mois de 10h15 à 17h45 ;

Au total : **145 journées** de points rencontre/passage dans l'année.

### Les objectifs principaux

Permettre de renouer ou de maintenir le lien entre parents et enfants ne vivant plus sous le même toit ; entre grands-parents et petits-enfants ;

Permettre l'exercice du droit de visite au sein d'un lieu neutre pour des personnes privées provisoirement de ce droit.

## Bilan quantitatif

### Point rencontre - Point passage - Rencontre médiatisée (Digne et Manosque)

	PR ASE	PR AUTRE ASE	PR JAF	PR AUTRE JAF	PR JE AEMO	COUR D'APPEL	R.Med JAF	PP ASE	PP JAF	PR Privé	TOTAL
JANVIER	28	0	25	0	0	2		2	17	4	78
FEVRIER	34	1	21	0	0	2		2	15	8	83
MARS	43	1	27	0	0	2		2	13	5	93
AVRIL	36	5	25	2	0	1		6	9	7	91
MAI	38	2	29	4	0	0		4	9	0	86
JUIN	44	4	28	4	0	0		4	11	5	97
JUILLET	41	3	27	4	0	0		4	7	1	87
AOUT	35	0	23	2	0	0		4	5	0	69
SEPTEMBRE	43	1	22	3	0	0	3	0	6	1	79
OCTOBRE	33	1	20	1	1	0	1	0	4	3	64
NOVEMBRE	33	2	29	2	1	0	0	0	4	2	73
DECEMBRE	35	2	25	2	1	0	0	0	3	3	71
<b>TOTAL</b>	<b>443</b> (209 en 2014)	<b>22</b> (4 en 2014)	<b>301</b> (415 en 2014)	<b>24</b> (15 en 2014)	<b>3</b> (12 en 2014)	<b>7</b> (13 en 2014)	<b>4</b> (2 en 2014)	<b>28</b> (43 en 2014)	<b>103</b> (196 en 2014)	<b>36</b> (45 en 2014)	<b>971</b> (959 en 2014)

➤ **77 nouvelles mesures, (82 en 2014) dont**

↳ 69 (75 en 2014) mesures judiciaires

↳ 8 (7 en 2014) mesures spontanées

➤ 971 (959 en 2014) prestations/visites de parents-Enfants (annexe 1)

↳ 840 points rencontre

↳ 131 points passage

➤ 199 (209 en 2014) enfants accueillis

↳ 72 (87 en 2014) mesures terminées

**A titre** d'exemple, pour chaque nouvelle prise en charge de rencontre ou point passage, les intervenantes vont réaliser **a minima** :

➤ 2 entretiens préalables d'une durée de 1h à 1h30

➤ 4 appels téléphoniques

➤ 2 courriers et/ ou mails

➤ Un ¼ d'heure de présentation à l'équipe avant mise en place

➤ Un ¼ d'heure de débriefing après chaque visite lors de la réunion hebdomadaire

### Mesure de points rencontre

74 (73 en 2014) nouvelles mesures au cours de l'année écoulée, ayant nécessité :

↳ 70 entretiens préalables (91 en 2014)

### Mesure de points passage

Temps et espace de relais entre des parents dont la relation est trop conflictuelle pour assurer eux-mêmes l'échange de leurs enfants lors des week-ends et des vacances scolaires, pour leur droit de visite et d'hébergement. Ces points passage nécessitent très régulièrement des entretiens de médiation. Le point passage peut prendre alors non pas 10 min mais jusqu'à 1h30.

➤ 3 (9 en 2014) nouvelles mesures,

➤ 2 entretiens préalables

➤ 244 (142 en 2014) « points passages » Parents/enfants

## Mesures de rencontres médiatisées :

Jusqu'à ce jour, les rencontres médiatisées étaient proposées entre parents et adolescents, plus à même de construire la relation à travers le dialogue. Elles étaient mise en place principalement du fait du refus de l'adolescent de rencontrer son parent. Il s'agissait d'entretiens qui se déroulaient en présence continue d'un professionnel de la relation et en dehors des horaires de l'Espace de Rencontre. Elles pouvaient être réalisées par la psychologue, les intervenantes de l'Espace rencontres, une médiatrice familiale, selon le type d'intervention souhaité.

Aujourd'hui, cette mesure est requise par les magistrats avec d'autres critères. En plus d'être un lieu sécurisant : permettre aux parents de rencontrer les enfants :

- avec plus de régularité (plusieurs fois par semaine) ;
- qu'il s'agisse aussi d'un espace d'appui à la parentalité ;
- qu'une évaluation de la relation puisse se faire

## Les écrits

Rappelons que pour chacune de ces visites, un compte rendu est systématiquement réalisé, afin d'assurer un suivi et de permettre la rédaction de synthèses écrites demandées par les instances mandantes (Juges, ASE, SEMO).

Pour 145 jours d'intervention, a minima une demi-heure par jour de travail a été nécessaire pour la rédaction de ces comptes rendus ;

Nos mandants nous demandent également des synthèses ; documents écrits en concertation avec l'équipe et supervisés par la chef de service (une synthèse peut prendre entre 15mn et 2 heures selon le degré de difficulté de la situation).

Leur nombre, pour 2015 :

- 22 (42 en 2014) synthèses JAF
- 56 (30 en 2014) courriers retour d'informations pour le JAF
- 12 (9 en 2014) synthèses pour l'ASE

Qui ont nécessité :

- 160 (230 en 2014) courriers expédiés aux familles.

## BILAN QUALITATIF

### Orientation des mesures

Sur l'ensemble des mesures des espaces rencontres, la majorité des droits de visite réalisés sont prescrits par les juges, juge aux affaires familiales, juge des enfants (par délégation au service de l'aide sociale à l'enfance), essentiellement de la juridiction

de Digne. Après une amélioration et l'évolution des rencontres, la plupart de celles-ci se terminent suite à une nouvelle décision judiciaire.

## **Les intervenants**

Les rencontres sont assurées par deux intervenants présents dans les locaux (dont, au minimum 1 salariée, secondée, soit d'un(e) bénévole soit d'un(e) stagiaire), qui veillent à faire respecter la sécurité et l'intérêt de l'enfant. Une équipe pluridisciplinaire de salariées et de bénévoles : médiateurs familiaux, psychologues, moniteurs éducateur, thérapeute familial.

La majorité des bénévoles qui interviennent au sein du service Trait d'Union et en particulier au sein de l'espace de rencontres sont d'anciens stagiaires diplômés qui souhaitent garder une activité dans l'attente de trouver du travail (moniteurs éducateurs en fin de formation, éducatrice jeunes enfants en dernière année de formation, éducatrice spécialisée,...) Ils maintiennent aussi leur activité bénévole dans le service même lorsqu'ils ont du travail. C'est le cas de 5 psychologues (travaillant dans des centres d'accueil spécialisés, dans des maisons de retraite,...)

## **Réunions - Supervisions - Autoformation:**

### **Réunions :**

- 52 réunions de travail de 2 heures (une par semaine)
- 21 réunions de service, d'équipe, de 2 heures (2 par mois)

Ces réunions sont suivies de:

- retours téléphoniques ponctuels aux services mandants,
- retours téléphoniques fréquents avec les familles,
- courriers aux familles,
- entretiens téléphoniques avec les différents acteurs (incident, changement d'horaires, absence de présentation d'enfant,...)
- l'élaboration de plannings
- la tenue des différents tableaux statistiques nécessaires.
- l'élaboration du rapport d'activité

### **Supervisions**

Pour 2015, les intervenantes en espace rencontre ont bénéficié de 9 séances de supervisions de 2 heures.

## Auto-formations

- 2 séances de 2 heures. Un échange trimestriel de deux heures : retour de colloques, des formations, des lectures,...effectués par les salariées, bénévoles ou stagiaires.
- 4 journées de conférence

## Bilan des enquêtes satisfaction

Résultats du dépouillement de 16 questionnaires d'évaluation (17 en 2014)

	Très satisfaisant	Satisfaisant		Insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion
Coordonnées faciles à se procurer	75%	19%	94	6%		
Service facilement joignable	56%	38%	94			6%
Qualité de l'accueil téléphonique	44%	44%	88			12%
Délai du premier contact	50%	50%	100			
Accueil et accompagnement des intervenants	69%	25%	94			6%

### Remarques/Commentaires :

- « des intervenantes professionnelles et très disponibles »
- « coordonnées difficiles à se procurer sur internet »
- « parfait »
- « dans l'ensemble bien accompagné puis bien accueilli pour les enfants et bonne équipe »

## Projets pour 2016

- maintenir une qualité d'accueil des familles
- à nouveau : stabiliser et sécuriser l'équipe des intervenantes qui est toujours incomplète.
- Changer ou agrandir les locaux de l'espace rencontre
- Mise en place d'une nouvelle action : **les rencontres médiatisées**. (Voir point C)
  - ↪ nécessitant la présence continue d'un intervenant
  - ↪ et un autre intervenant dans les locaux
  - ↪ donc embauche de personnel
  - ↪ ouverture sur d'autres jours d'intervention afin de faire plusieurs rencontres médiatisées par semaine pour une même famille

## « Ecoute Parents »

### Bilan quantitatif :

- 11 actions dont 10 vidéo débats pour 94 personnes (rappel 2014 : 7 vidéo débats pour 69 personnes). Une année « avec » semaine des familles !
- Réécriture-actualisation et diffusion d'un numéro de notre publication gratuite : l'« Echo des parents »,
- Rédaction d'un « Echo des parents » : « Du pétillant dans notre métier de parents » Sur l'importance des câlins et des jeux pour améliorer les relations.
- Diffusion de plus de 2000 exemplaires des « Echos des parents » notamment à l'occasion de 2 stands et de diffusion auprès de partenaires (CMPI, CODES, CIDFF, CMS, médecins, etc.)
- 6 villes et villages différents

### Bilan qualitatif :

#### « Café des Parents » et vidéos débats

Les vidéo débats se sont déroulés la plupart du temps sur demande de parents et en coordination avec des partenaires « habituels » : associations, crèches, Alpe, REAAP 04 etc. Ce type de fonctionnement nous rend dépendants des structures et de leurs disponibilités mais présente aussi des avantages.

La grille « d'évaluation-enquête satisfaction » a continué à être distribuée à chaque participant en fin de vidéo débat. Les résultats démontrent la satisfaction des participants sur les différents critères retenus. Quand les parents sont présents, ils en sont satisfaits et même en redemandent, la difficulté demeure de les inciter à faire le pas !!

	Très satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Plutôt insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion
Qualité de l'accueil	74 = 91%	7 = 9%			
Horaire proposé	46 = 57%	32 = 40%	3 = 3%		
Pertinence du support vidéo/expo	20 = 25%	17 = 22%	1 = 1%		43 = 52%
Qualité de l'animation	56 = 69%	25 = 31%			
Que pensez-vous de ce type de rencontre ?	62 = 77%	19 = 23%			
Avons-nous répondu à vos attentes, vos questionnements ?	33 = 41%	44 = 54%	3 = 4%		1 = 1%

### Résultat du dépouillement des questionnaires anonymes

En 2015, nous avons récolté 81 questionnaires (60 en 2014) sur 94 personnes venues à nos animations (départ avant la fin et questionnaire non distribué lors d'une action).

**La grille du questionnaire est celle du tableau ci-dessous plus les 3 questions qui suivent ci-dessous hors tableau.**

NB : les 52% de « sans opinion » concernant le support vidéo correspondent à des séances pour lesquelles les personnes présentes n'ont pas vu l'utilité de la passer. Pas de besoin.

### Quels ont été les apports de cette rencontre pour vous ?

Me poser, prendre du recul, voir mon rapport aux écrans d'un autre point de vue. Apports forts intéressants sur le sujet de la part de l'intervenante. Riches sur l'échange d'expériences. Confrontation de vécus. Cheminement dans la réflexion. Partage. Ecoute. Pistes pour prendre en charge les émotions de manière concrète, partage des autres parents de différents points de vue. Pouvoir échanger avec d'autres parents. Echanges constructifs, intéressants et instructifs, enrichissants. Prendre du recul sur notre situation. Apprendre à ne pas s'enliser dans le conflit et à plus écouter l'enfant. Des idées pour améliorer ma vision des choses, je vais tester. Des références proposées. Trouver des astuces. Partager les expériences de parents avec des enfants différents est très efficace. Se sentir moins seul dans ses difficultés. Avoir des info sur les enfants d'aujourd'hui. Cela m'a permis d'appuyer sur certaines idées que je presentais utiles

sans en être sure ; Constructif. Permet de dédramatiser. Relativiser. Prendre du temps. Découvrir d'autres parents qui ont les mêmes soucis que nous et dialoguer. Echanger et imaginer d'autres solutions à mes difficultés. Apprendre à écouter les enfants et apaiser les conflits au lieu de surenchérir. C'est rassurant. Mieux comprendre mon ado. Ouverture et apprentissage par la différence. Adresse des asso locales. Echange avec des personnes de milieux différents ; Apports scientifiques ; Importance de la gestion des écrans par les parents pour les enfants. Apprendre à positiver les émotions et les événements. Nouvelles façon de dire les choses. Comment communiquer avec notre enfant.

### **Vos suggestions pour améliorer le service**

L'horaire 16h30 est trop tôt par rapport à la sortie d'école. Tisane ? Que ce soit un peu plus long (que 1heure 30 avec un journaliste présent). Plus petit groupe (étaient 16). Avoir plus de temps faire cela en soirée (c'était à 18h30). Une forme de régularité pour permettre d'approfondir ; Plus de parents (6).

**Seriez-vous partant pour un autre vidéo débat ? Si oui, quel thème aurait votre préférence ?**

**A 80% les gens en redemandent. Les autres ne se prononcent pas le soir même.**

### **L'«Echo des Parents »**

Un nouvel Echo des parents est sorti ! « Du pétillant dans notre métier de parent ». Outil de prévention, l'« Echos des Parents » apporte une aide pour une meilleure compréhension de son enfant ainsi qu'une amélioration des relations parents/enfant : cette fois par le jeu, les câlins, les règles.

### **Diffusions – Communications**

Distribution de nos publications gratuites dans de nombreuses structures accueillant des enfants, ainsi que chez beaucoup de professionnels libéraux (médical, paramédical, et juridique).

Tenue de stands pour le grand public :

- Forums des associations de Digne : 400 plaquettes distribuées dont à 12 partenaires.
- Forum Famille Culture de Manosque : 100 plaquettes distribuées dont à 10 partenaires.

Participation au REAAP04 (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la parentalité). Notamment en tant que co-référente du secteur de Manosque. Et aux semaines des familles en novembre.

Partenariat :

Association de parent d'élève, Alpe, *Maison des adolescents*, CMS, CIDFF, Mairie de Manosque, Udaf, CCAS Digne, Maison de la famille, ITEP, etc.

## Projets 2016

- Renforcer le partenariat avec l'éducation nationale afin d'organiser des vidéo débats dans des établissements scolaires.
- Actualisation-réécriture de plusieurs « Echo des parents » et écriture de nouveaux échos des parents avec la création d'un groupe de rédaction formé de salariés de l'association.
- Co-animer le REAAP de proximité de Manosque avec la Maison des Adolescents

## Thèmes VIDEO-DEBATS et rencontres entre parents- Liste des thèmes 2015

*Vous mettez l'éducation de votre enfant en priorité ? Vous voulez lui offrir le meilleur ? Ces moments « vidéo » sont l'occasion de partager avec d'autres parents, de donner et recevoir des informations, des idées, des repères. Après ces échanges : « J'ai plus de créativité », « je me sens moins seul(e) à vivre ça », « je me suis senti(e) valorisé(e), compétent(e) », « c'est convivial et tellement important ! ».*

<b>NOUVEAU THEME :</b>	
<b>« Comprendre les enfants d'aujourd'hui pour faciliter la relation avec eux !! »</b>	
<i>Thématique importante et récente qui sera traitée sans support vidéo particulier. Cette formule permet d'aborder tout type de questionnement du moment et de s'informer sur de nouvelles clefs de « fonctionnement»(!) de nos enfants.</i>	
<b>Thème 1 - Pour grandir nos enfants ont aussi besoin de limites</b>	
<b>Thème 2 - Au cœur des émotions de l'enfant : colères, peurs, pleurs, etc.</b>	
<b>Thème 3 - Des apprentissages : sommeil, propreté, langage, etc.</b>	
<b>Thème 4 - Il dit « non » à tout ? c'est pour se construire !!</b>	
<b>Thème 5 - Confier son enfant : le passage chez la nounou, à la crèche, maternelle, etc.</b>	
<b>Thème 6 - Vers l'autonomie de l'enfant : surprotection ? « sous protection » ?</b>	
<b>Thème 7 - La relation parent/enfant à propos de l'alimentation</b>	
<b>Thème 8 - Le plaisir de communiquer en famille : s'affirmer sans écraser l'autre, la négociation créative, etc.</b>	
<b>Thème 9 - Frères et sœurs : des heurts et des bonheurs... Comment accompagner?</b>	
<b>Thème 10 - Comment agir avec les écrans (télé, jeux vidéos, internet, téléphones, etc.)</b>	
<b>Thème 11 - Comment accompagner la scolarité, les devoirs ?</b>	
<b>Thème 12 - J'élève seul(e) mon enfant : je fais exister du « père » et de la « mère » !</b>	
<b>Thème 13 - Concilier travail et vie de famille</b>	
<b>Thème 14 - Les assistantes maternelles : une profession complexe.</b>	
<b>Notre vidéothèque compte d'autres thèmes ...</b>	

Bernadette HERMAN  
Chef de service